33e ANNÉE. — 1884

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 9. — 15 Septembre 1884



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1884

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES ÉGLISES DU DÉSERT EN PROVENCE[1]

Pendant les premières années du XVIIIe siècle nous ne trouvons aucun fait relatif aux protestants de Provence, mais en 1719 ces derniers furent visités par le célèbre pasteur Jacques Roger, de Boissière, en Languedoc, le restaurateur du protestantisme en Dauphiné et l'émule du non moins célèbre Antoine Court. Il quitta momentanément sa province à la suite du saccagement de la vallée de Bourdeaux par les soldats du comte de Médavid, commandant des troupes royales en Dauphiné. A sa voix les protestants provençaux sortirent de leur long sommeil et Roger vit son ministère béni. « La contagion affligeant la Provence, dit un mémoire du temps, le zèle des

1. Les pages qui suivent sont empruntées au savant ouvrage de M. Eug. Arnaud couronné dans un récent concours (Bull. t. XXXII, p. 450-454) et dont nous sommes heureux d'annoncer la prochaine publication (*Réd.*).

réformés se réveilla et les assemblées furent plus nombreuses; on chantait dans les bourgs et dans les villes et les villages hautement les louanges de Dieu. »

Ceci doit surtout s'entendre des protestants des vallées de la rive droite de la Durance, qui, à raison de leur nombre relativement considérable, se fortifièrent mutuellement et résistèrent aux tentatives de conversion dont ils furent les objets. A partir de la visite de Roger ils reçurent comme un nouveau baptême et ne craignirent plus de s'assembler au Désert pour célébrer leur culte. Les événements extérieurs, du reste, vinrent en aide à leur courage, car pendant les premières années du ministère du cardinal André Hercule de Fleury, ancien évêque de Fréjus (1726-1732) les protestants de France jouirent d'une tolérance relative qui cessa trop tôt, sur les remontrances du clergé se plaignant amèrement de ce que les édits du roi n'étaient pas exécutés.

En 1735 François Roux, natif de Caveirac et pasteur dans le Bas-Languedoc, évangélisa les protestants de Provence, sur la fin de mars. Le 27, il présida une assemblée à Baumettes près Gordes, où assistèrent les protestants de Mouriès. Il se rendit ensuite à Eyguières; « mais un réformé des plus riches, dit une pièce du temps, ne permit point qu'on y convoquât aucune assemblée. D'ailleurs presque tous les réformés de cette église, qui avait autrefois un pasteur, sont tombés dans les erreurs de l'église romaine. Le 29, il convoqua une assemblée à Mérindol avec un heureux succès; de là, il se rendit à Lourmarin, qui sont presque tous des réformés; mais un réformé des plus riches s'opposa et empêcha la convocation de l'assemblée, et le seul mot d'assemblée fit tout trembler. Ensuite il passa à Cabrières [d'Aigues] et y convoqua une assemblée en faveur des réformés de ce lieu et de ceux des villages voisins. Elle fut, dit M. Roux, assez nombreuse et la dévotion fort édifiante. Le même M. Roux se serait porté plus loin, jusqu'à Manosque, mais les réformés de Cabrières lui dirent qu'il n'y avait point de lieu propre pour la convoca-

tion des assemblées, ni de personnes à qui on pût se fier. Ainsi il fut obligé de rétrograder et, à son retour, il fit encore une assemblée à Mérindol et s'en retourna en Vaunage, le tout sans trouble et sans alarme du côté de l'ennemi. »

Peu après le départ de Roux, le comte du Muy, commandant militaire de Provence, qui eut connaissance de l'assemblée de Cabrières, chargea Brunet de Molan, subdélégué de l'intendant à Manosque, de faire des informations. Ce dernier entendit soixante témoins qui révélèrent les particularités suivantes :

L'assemblée s'était tenue, la nuit du 30 au 31 mars, dans la bergerie d'Antoine Orcel, ménager de Cabrières. Roux se faisait passer pour un marchand de soie et était accompagné de quatre étrangers. Il montait un cheval gris-pommelé, tirant sur le blanc. Il parlait français et s'exprimait quelquefois en mauvais provençal. Bien fait de sa personne, il avait le visage plein et brun clair, les yeux gros, les sourcils épais, le front grand, le nez un peu fort, une taille épaisse et haute de cinq pieds et deux ou trois pouces. Il était âgé de quarante-cinq ans et portait une petite perruque, un habit gris clair tirant sur le ventre de biche, une veste noire et un chapeau bordé d'argent, qu'il changea pour présider l'assemblée en un autre sans bordure. Il avait été conduit à Cabrières depuis Mérindol par Paul Meynard, dit La Bourdille, et Jean René Meynard.

Un protestant, nommé Jacques Murat, commença le service par la lecture d'un ou deux chapitres du Nouveau-Testament et le chant de quelques Psaumes. Après quoi, le ministre prenant pour texte ces paroles : « *Que l'espérance du salut vous serve de bouclier et la parole de Dieu d'épée de l'Esprit,* » (Eph. VI, 17), prêcha pendant une heure sur la charité et les bonnes œuvres. On chanta le Psaume LI : « *Miséricorde à un pauvre pécheur, Dieu tout puissant, selon ta grande miséricorde.* » Le ministre prononça ensuite une prière où le roi et les personnes en dignité ne furent pas oubliés et termina par ces paroles : « Dieu vous bénisse, mes enfants! » Murat

fit une quête qui rapporta huit à dix francs remis à Roux pour les pauvres de Cabrières. L'assemblée qui comptait de cent cinquante à deux cents personnes, se termina à minuit. La Sainte-Cène ne fut pas distribuée, et aucun assistant n'avait des armes. Les consuls de Cabrières, quoique huguenots, n'y prirent pas part; le ministre ne prononça aucune parole séditieuse et on ne lui donna point d'argent. Le boulanger de Cabrières vendit vingt quatre douzaines de pain de plus qu'à l'ordinaire.

Telles étaient dans leur simplicité naïve ces assemblées du Désert, que l'on voulait faire passer pour des conciliabules séditieux et dont les assistants étaient impitoyablement sabrés, condamnés à mort ou aux galères.

Le comte du Muy, au reçu des informations, cita huit religionnaires à comparaître à Aix, notamment Paul Meynard, dit La Bourdille et Antoine Orcel. S'étant contredits et coupés dans leurs dépositions, ils reçurent l'ordre de demeurer à Aix, à la disposition de la justice, mais ils jugèrent prudent de fuir. Le comte de Muy se rendit ensuite sur les lieux, accompagné de deux compagnies du bataillon de milice de Fontanilles, dont l'une fut logée à Cabrières, et l'autre à Mérindol chez les religionnaires les plus compromis. Plusieurs d'entre eux furent arrêtés, et les officiers reçurent l'ordre de découvrir le nom et la demeure du ministre : mais ce fut peine perdue : aucun religionnaire ne voulut le trahir.

Le roi, instruit de ce qui s'était passé, chargea, par arrêt du 22 mai 1735, Jean Baptiste des Galois, seigneur de La Tour et autres lieux, intendant de Provence et premier président du parlement d'Aix, d'instruire et de juger en dernier ressort le procès « avec tel présidial ou le nombre des gradués requis par l'ordonnance. » La Tour rendit sa sentence le 24 mars 1736. Des quatre vingt-quatre personnes inculpées, une fut condamnée à mort, le prédicant; six aux galères perpétuelles : Jacques Murat, négociant de Lourmarin; Louis, Daniel et Antoine Roux, ménagers; Antoine Courbon, maçon, Pierre Jourdan, ces cinq

derniers de Cabrières; — quatre à un bannissement de trois années : Daniel, Jourdan, Jacques Sallon, Anne Estaillard (femme de Pierre Jourdan) tous de Cabrières; Jean Clot, de Méindol.

Ces onze condamnés étaient coutumaces. Paul Meynard, dit La Bourdille, cabaretier de Mérindol, fut banni pour dix ans, et Antoine Orcel, ménager de Cabrières, pour trois ans; trente-trois autres accusés furent condamnés à la confiscation de la moitié de leurs biens, de même que les précédents; trente-neuf renvoyés absous; la bergerie d'Antoine Orcel dut être « démolie et entièrement rasée » et l'arrêt affiché à Mérindol, Lourmarin et Cabrières. En vertu d'un second jugement de La Tour, du 18 avril 1736, un poteau portant l'arrêt du 24 mars fut dressé sur l'emplacement de la bergerie et le prédicant pendu en effigie à Cabrières.

En envoyant une copie de ses jugements au roi, le 26 mars, La Tour, qui était un homme modéré, comprenant les véritables intérêts de l'État, écrivit à Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, ministre d'État : « Presque tous ces gens-là sont des paysans ou artisans qui n'ont point de biens ou fort peu, et les autres sont des bourgeois de village qui ont assez de peine à vivre, en sorte que tous ces misérables, qui ne sont pour la plupart coupables que d'une trop grande facilité ou tout au plus d'une ancienne prévention pour la religion dans laquelle ils sont nés, seront réduits à l'aumône ou dans la nécessité de sortir du royaume, si notre jugement est exécuté à la rigueur. Il serait de la bonté et de la charité du roi de modérer ces amendes, en égard aux crimes et aux facultés des coupables. » La Tour pensait aussi qu'il fallait faire grâce aux religionnaires condamnés à des peines afflictives, qu'autrement ils quitteraient le pays, ce qui lui causerait un grand préjudice. Le roi agréa la proposition de La Tour; mais il exigea que les religionnaires qui pouvaient payer les amendes le fissent.

Les biens des condamnés s'élevaient à la somme de vingt-deux mille-six cent-cinquante livres, quatre sous, quatre de-

niers; savoir quatorze mille neuf cent cinquante-huit livres, huit sous pour les religionnaires de Cabrières; cinq mille sept cent cinquante-deux livres, seize sous, quatre deniers pour ceux de Lourmarin et mille neuf cent quarante-deux livres pour ceux de Mérindol. Ils devaient payer la moitié de cette somme en vertu du jugement. Les condamnés offrirent quatre mille huit cents livres, soit trois mille neuf cent soixante-dix livres pour Cabrières (offre du 4 juin 1736); mille quatre-vingts pour Lourmarin (offre du 19 juin), et six cent cinquante livres pour Mérindol (idem). Mais réduits à l'impossibilité de payer même ces sommes réduites, par l'insuffisance des récoltes, ils demandèrent d'en être entièrement déchargés, dans une requête adressée au comte de Saint-Florentin où ils disaient en parlant d'eux-mêmes : « Comme ils sont presque tous misérables, et que la mauvaise récolte de cette année, les met hors d'état de payer cette somme, ils supplient très respectueusement Votre Grandeur de vouloir bien, par charité, leur procurer de Sa Majesté la remise entière des dits quatre mille huit cents livres, et ils continueront leurs prières pour la conservation de Votre Grandeur. » Le ministre ayant répondu que les condamnés étaient solidaires et devaient payer les uns pour les autres, La Tour fit remarquer que, s'il devait en être ainsi, les condamnés quitteraient la France. Quatre d'entre eux s'offrirent néanmoins à payer leur part des quatre mille-huit cents livres, savoir Paul Meynard, Jacques Murat, Daniel et Antoine Roux; mais comme les trois derniers étaient contumaces, et que, d'après les lois du royaume, aucune grâce ne pouvait être accordée à des condamnés de cette catégorie, La Tour fit remarquer que, s'ils n'étaient tous déchargés, Paul Meynard serait seul en état de profiter de la remise d'une partie de son amende. Nous ne savons ce qui advint de cette affaire qui fut conduite avec une modération tout à la louange de l'intendant de Provence.

Ici commence une époque particulièrement désastreuse où l'on tente d'arracher de force leurs filles aux religionnaires,

pour les faire instruire dans la religion catholique. La Provence eut sa triste part de cette persécution barbare, comme on en peut juger par la lettre qui suit.

L'an 1740, dans cette époque sinistre et calamiteuse pour les filles des réformés que les évêques faisaient enlever pour les enfermer dans des couvents, on enleva la fille unique d'une veuve très riche qu'on mit dans un couvent de religieuses d'Aix. Elle y est restée captive environ trois ans. Pendant que cet espace de temps s'écoula, la dolente mère me disait comme elle pourrait faire pour retirer sa fille d'un endroit si contagieux. Il fut résolu avec l'oncle de cette orpheline et l'un de ses amis qu'il fallait l'enlever. Ces trois personnes seulement se transportèrent à Aix. Les deux hommes se mirent à la porte du cloître et la mère sonna la clochette demandant à voir sa petite. D'abord les religieuses lui firent beaucoup d'accueil et d'honnêteté parce qu'elle était riche et leur faisait quantité de présents. On lui fit venir ensuite sa fille qu'elle caressa, la tenant par la main, et tira toujours du côté de la porte sans faire semblant de rien. Quand elle n'en fut qu'à trois ou quatre pas, elle la prit par le bras et la jeta dehors la porte entre les bras de ces deux hommes, qui attendaient avec impatience ce cher dépôt. Dès qu'ils l'eurent ils firent toute la diligence possible pour la mettre en sûreté.

Rien de plus rare que de telles délivrances. Le martyrologe des familles contient peu de faits aussi douloureux que celui dont on va lire le récit; c'est un évêque qui joue ici le principal rôle.

Cette même année 1740, dans un lieu qui s'appelait Joucas, [vivait] le nommé Antoine Robert du dit lieu, et Jeanne Béridol de Mérindol, son épouse, ayant plusieurs filles; on lui envoya trois cavaliers de la maréchaussée de la ville d'Apt pour lui en enlever deux entre onze heures et minuit. Ces émissaires de la tyrannie furent heurter fortement à leur porte en criant que s'ils ne l'ouvraient pas soudainement, ils allaient la mettre par terre. La femme, se trouvant toute seule dans la maison, se leva de son lit tout épouvantée pour leur ouvrir et leur demanda ce qu'ils voulaient. Ils lui répondirent qu'ils venaient de la part du roi et de monseigneur l'évêque de la ville d'Apt pour prendre deux de ses filles, Isabeau et Marianne. Elle leur dit qu'elle ne savait point où elles étaient. Alors lesdits cavaliers furent fouiller par toute la maison pour les chercher. Ne les ayant point trouvées ils allèrent visiter le lit. En ayant

trouvé une, nommée Marguerite, âgée de trois ans, ils dirent : « Puisque nous ne trouvons pas les autres, nous allons toujours prendre celle-ci en attendant » ; ce que la femme ayant entendu, elle courut au lit et prit sa fille entre ses bras. L'un de ces bourreaux, n'ayant de l'homme que la figure, voyant cela, fut la prendre par les pieds, et la tira comme s'il avait voulu l'écarteler; mais comme sans doute il ne put arracher cette innocente victime d'entre les bras de cette tendre et affectionnée mère, il donna [à celle-ci] un si grand coup de poing qu'il la jeta sur le carreau, et lui enleva en même temps la petite. La peur que cette pauvre femme eut de cette catastrophe, lui occasionna une si violente révolution dans le sang que de huit en huit jours elle tombe morte et ne revient de ce pitoyable état que trois heures après.

Cette femme éplorée étant revenue à elle-même, envoya chercher son mari et lui raconta le cruel et barbare traitement qu'on lui avait fait, et qu'on avait emmené leur fille Marguerite à la ville d'Apt. Ce récit fait, le mari partit sur le champ pour ladite ville. Il alla tout droit à l'évêché, et trouvant, en entrant dans la salle, que ces impitoyables bourreaux y étaient encore, il se jeta sur eux comme un lion, en leur disant : « Malheureux, il faut que je te fasse comme tu as fait à mon enfant ! » Et si l'évêque n'y fut accouru au bruit qu'il entendit, en lui criant : « Robert, Robert, que veux-tu faire ? » il l'aurait sans doute déchiqueté et mis en pièces; mais il lâcha prise pour répondre à l'évêque qu'on lui rendît sa fille. « Eh bien, amène-moi les deux autres, et je te rendrai celle-ci. » Ledit Robert dit qu'on les lui avait enlevées. « Va, va retire-toi, et emmène tes filles dans ta maison. »

Ce bonhomme croyant d'être en sûreté sur la parole de l'évêque, envoya chercher ses filles qui étaient à Mérindol. Mais qu'il était crédule de se tenir assuré sur la parole d'un malhonnête homme, d'un tyran, d'un persécuteur, puisque, à peine quinze jours furent écoulés que les cavaliers furent chez lui pour prendre ses filles. Le tapage que firent ces estaffiers éveilla ledit Robert qui se leva de son lit et sauta d'une fenêtre d'environ douze pieds de hauteur qu'il y avait derrière la maison; en même temps son épouse prit une de ses filles par le bras et la jeta par la fenêtre, qu'il reçut en son sein, tout en chemise. Ce tendre et affligé père, ému de compassion de voir ainsi son enfant exposé à la rigueur du temps, se dépouilla de sa veste pour la couvrir, et lui, tout en chemise, la porta dans une bastide à une demie-lieue de leur maison. L'épouse qui était restée, lorsqu'elle crut son mari assez loin, fut ouvrir la porte à ces gens de sac et de corde en leur disant : « Que me demandez-vous, messieurs? Mes filles ? Je n'en ai point. » Alors les cavaliers entrèrent et cherchèrent les filles par toute la maison. Ne les ayant pas

trouvées, après avoir vomi contre cette femme plusieurs injures et plusieurs duretés, ils se retirèrent en la menaçant qu'ils prendraient le petit qui était dans le berceau.

Six mois après ils revinrent de nouveau à la charge et, pour ne pas manquer leur but, ils usèrent de ce stratagème; ils prirent avec eux le nommé Pierre Gaudin qui se prêta pour leur faire ouvrir la porte. Ce crocodile fut crier à la femme qui était seule dans la maison, de lui venir ouvrir, qu'il venait pour lui rendre service, et lui ayant répondu qu'elle n'ouvrait point la porte à une heure indue, il lui protesta de nouveau qu'il venait pour ses affaires; ce qu'ayant cru bonnement, elle vint lui ouvrir. D'abord les cavaliers se jetèrent sur elle comme des furieux; mais en ayant saisi un, elle le renversa par terre, et, s'ils n'avaient été que deux, elle s'en serait défaite et les aurait battu certainement; mais il fallut céder à la force. Tout ce qu'elle put faire dans le temps qu'on cherchait ses filles, ce fut de prendre son petit enfant qu'elle porta à sa belle-sœur; après quoi elle alla appeler son mari qui était à un pré : « Mon cher Robert, lui cria-t-elle, viens vite; nous n'avons plus de filles; c'en est fait; on nous les enlève. » Cet homme courut de toutes ses forces, mais il ne fut plus temps. En arrivant il trouva ses filles attachées sur des chevaux. Il fut prendre son fusil; mais par bonheur il ne se trouva point chargé, car s'il l'avait été, il aurait tué quelqu'un.

Les cavaliers cependant faisaient toujours chemin vers la ville d'Apt. Alors ledit Robert ne pouvant faire autre chose les suivit jusqu'à la ville, où il fut trouver l'évêque pour lui dire, les larmes aux yeux : « Ce n'est pas, monseigneur, ce que vous m'avez promis, de ne plus me faire enlever mes filles. » L'évêque lui répondit : « Prends la plus jeune, si tu veux. — Il n'est plus temps de me la rendre à présent qu'elle est morte et qu'on me l'a tuée. — Est-ce que tu ne le veux pas. Fais comme tu voudras. Je suis content. — Pardonnez-moi, monseigneur, car quoique morte, je la porterais avec les dents plutôt que de vous la laisser. » L'ayant donc emportée chez lui, elle mourut dix-huit jours après.

Le malheureux Robert perdit ainsi ses trois filles : la plus jeune, âgée de trois ans, que les cavaliers de la maréchaussée avaient enlevée en premier lieu, et qui mourut évidemment des suites des violences dont elle fut l'objet; les deux aînées qui demeurèrent la proie de l'évêque.

Le pasteur Étienne Defferre, natif de Grand-Gallargues en Languedoc, qui nous a laissé ces touchants détails, les avait peut-être recueillis de la bouche des malheureux parents, dans le voyage qu'il fit en Provence en 1744, trois ou quatre

jours après le départ du faux prédicant dont on a parlé. Il reçut des protestants de la province un accueil enthousiaste. « J'ai été visiter, dit-il, ces pauvres fidèles affamés et altérés de la parole de Dieu, qui demandent du pain, et personne ne leur en donne. Avec ces dispositions, j'ai été reçu non pas comme un homme, mais comme un ange de Dieu. A voir l'empressement et l'ardeur avec laquelle ces enfants d'Israël venaient des villages et des hameaux pour me voir et pour m'entendre, on aurait dit que le Messie était arrivé dans leur contrée. Tous voulaient m'embrasser, tous voulaient m'avoir chez eux; c'était à qui mieux mieux. Ils me témoignaient beaucoup d'affection et de tendresse... Autant que j'en puis juger et que j'en ai pu connaître, ces descendants des Vaudois qui ont enduré tant de massacres et de persécutions pour la profession de la vérité, n'ont pas entièrement dégénéré du courage et de la fermeté de leurs ancêtres. Il s'en ferait de très bons soldats de Jésus-Christ. »

La correspondance de Paul Rabaut nous montre les protestants provençaux passant en foule le Rhône pour faire bénir leurs mariages au Désert. « Hier au soir je bénis vingt-six mariages tous à la fois. C'était tout de Provençaux. Demain j'en bénirai un nombre aussi considérable, s'il faut s'en rapporter à ce qu'on m'a dit. Comme j'auray une nombreuse assemblée et une quantité extraordinaire de communiants, j'ay prié notre cher frère, M. Roger, qui vouloit partir aujourd'huy, de rester demain pour m'aider à administrer la Sainte-Cène [1]. »

La Provence offrait moins de facilités que le Languedoc pour l'exercice du ministère. Defferre présida à Mérindol une assemblée de quatre cents personnes « secrètement et avec toute la prudence possible », et s'étant transporté à Lourmarin, il s'apprêtait à en présider une seconde, quand il apprit que cinquante soldats marchaient sur Mérindol, cent sur Lourmarin et cinquante sur Cabrières. Les assemblées du faux

1. Lettre du 5 septembre 1744, dans le précieux recueil des *Lettres de Paul Rabaut à Antoine Court* que nous devrons à M. le pasteur Dardier (t. I, p. 174).

prédicant avaient fait du bruit et le commandant militaire de laProvence envoyait des soldats pour les faire cesser. Defferre crut qu'il était sage de se retirer sur-le-champ pour laisser passer l'orage « Lorsque ces chers fidèles, raconte-t-il, apprirent que je voulais m'en aller, qu'il n'était pas prudent que je restasse plus longtemps dans leurs cantons, ils se mirent à pleurer et à s'attrister profondément : Au nom de Dieu, me disaient-ils, notre cher pasteur, ne nous abandonnez pas ; au nom de Dieu souvenez-vous de nous ; souvenez-vous que nous sommes de pauvres brebis abandonnées ; venez au moins nous visiter quelquefois. » Après quoi je me séparai d'eux les larmes aux yeux en leur promettant que je viendrais les voir, ce que j'effectuerai, moyennant le secours de Dieu, lorsque les troupes se seront retirées. En chemin faisant, je bénis un mariage à Lacoste et, sans l'arrivée des troupes, j'en aurais béni plus de quarante, car il y en a plusieurs qui se sont mis ensemble sans être épousés ; les prêtres ne voulant point leur accorder la bénédiction nuptiale, sans qu'au préalable ils ne se confessent et ne communient, ce qu'ils ne veulent point faire. »

Ce zèle touchant des protestants de Provence, constaté par d'autres pièces de l'époque, décida le quatrième synode national réuni au Désert, cette même année 1744, à leur accorder un pasteur qui leur serait alternativement prêté par les provinces du Bas-Languedoc et du Dauphiné, à commencer par la première, et qui desservirait en même temps l'Église d'Orange. Nous ne savons si cette décision fut exécutée à cette époque, mais elle le fut certainement plus tard, alors même que la Provence possédait un et même plusieurs pasteurs en propre.

EUG. ARNAUD, pasteur.

DOCUMENTS

LETTRES DE DIVERS A DU PLESSIS-MORNAY

1610-1623.

C'est aux archives si malheureusement dispersées de La-Forêt-sur-Sèvre, que sont empruntées les lettres qu'on va lire, transcrites avec la plus minutieuse exactitude par notre ami M. Paul Marchegay sur les originaux disparus. Rien de plus varié que leur objet. Elles concernent les Églises de Caen, Blois, Bordeaux, Orthez, Alençon, Nîmes, Châtellerault, et intéressent le protestantisme tout entier, dans cette période troublée qui suivit la mort de Henri IV et où les événements décernèrent à Du Plessis-Mornay une sorte d'épicospat justifié par sa rare sagesse. Les collections épistolaires récemment acquises par notre Société nous ramèneront plus d'une fois à cette grande figure de patriote et de croyant qui n'a pas encore trouvé son historien.

I

A monsieur du Plessis à Saumur.

De Caen, ce 3 août 1610.

Monsieur, comme tous les gens de bien se tienent pieça extremement voz obligez de l'affection qu'avez tousjours portée au bien general de toutes noz eglises, nous en avons un subject particulier en cette province, et specialement en cette eglise, pour le soin qu'entre voz grandes et assiduelles occupations il vous plaist prendre de personnes si esloignées et qui ne vous sont cogneues qu'en tant que le zele de Dieu vous porte a avoir en singuliere consideration tous ceulx qui reclament son nom et font profession de la pureté de son service. La saison en laquelle nous sommes nous fait d'aultant plus estimer et chérir cette faveur que le branle incertain

des affaires de ce royaume et le besoin que nous avons plus que jamais de nous tenir sur nos gardes nous la rendent necessaire. C'est pourquoy, Monsieur, ayantz receu advertissement, et par lettres par monsieur des Oteulx et du depuis de bouche par monsieur de Fontenay, passant par ici pour s'en aller en court, de quelques advis que desirez nous faire l'honneur de nous communiquer par personne de créance, nous avons, sans user de delay, député monsieur de Licques, l'un de nos pasteurs, vers vous pour vous informer de tout nostre estat et recepvoir les bons conseilz dont il vous plaira nous faire part, pour nous en servir ès occurences qui se pourront présenter.

Nous vous supplions donc, Monsieur, tres humblement, de prendre la peine de l'ouir en ce qu'il vous proposera de nostre part et de nous advertir par luy de tout ce que vous jugerez importer la conservation et le repos d'un assez bon nombre de pauvres églises que la prudence humaine nous fait preveoir, si Dieu n'y pourveoit, devoir en cas de changement, estre exposées a un monde de périlz et d'incommodités.

Nous ne parlons point ici de nous revancher d'une telle obligation : Il n'y a point de service qui la puisse egaller en attendant toutefois qu'il plaise a Dieu nous faire naistre l'occasion de vous tesmoigner par effet le désir que nous avons a tout le moins de la recognoistre, nous le prierons, Monsieur, qu'il vous conserve a sa gloire et vous donne, pour le bien de son église où brillent tous voz desseings, en santé longue et heureuse vie. C'est le vœu de voz très humbles et très obéissants serviteurs a jamais les pasteurs et anciens de l'église de Caen, et au nom de tous

ILBONNIERES, LEFEBVRE, SYMON, GEORGET.

II

Au même

De Bloys, le dernier jour de novembre 1610.

Monsieur, partant de ceste ville pour aller en nostre Colloque, je laissai des lettres pour vous faire tenir qui m'avoient esté commises par monsieur de Couvrelles, lesquelles j'ay esté fort marri de re-

trouver ici, a mon retour, pour ne s'estre présentée commodité certaine et asseurée pour les envoyer, qui me fait vous supplier ne m'imputer a faute ce retardement advenu contre mon désir.

J'estime que comme on vous a importuné par lettres sur le subject du trouble de l'église d'Orléans, qu'aussi aurez vous a plaisir d'entendre que Dieu a tellement béni nostre assemblee, convoquée a Jargeau, qu'il nous a fait la grace de mettre fin a ces divisions et reconcilier toutes les parties.

Nous avons aussi là pris advis de convoquer nostre assemblée provinciale dedans la fin de mars ou au commencement d'apvril pour la députation en l'assemblée générale, selon le Brevet qui nous a esté envoyé du roy. Quant au conseil de la province, constitué de six personnes choisies des trois colloques, nous ne l'avons point encor mis en pratique et ne le ferons pas avant ladicte assemblée si nous n'avons advis de quelque urgent et important affaire qui survint.

Je croy qu'aurez sceu le bruit qui est arrivé a Paris a cause du livre de Bellarmin : *De temporali potestate papæ* contre Barcleyus ; *in quo potestatem excommunicandi principes, solvendi subditos a juramento et obedientia, privandi etiam dominiis et imperiis nedum ob culpam sed et quamcumque ob causam visam Papae, tanquam fidei articulvs essent, docetque Papam non modo de regnis et dominiis sed de rebus quibuscumque christianorum omnium ita disponere posse ut e bono ecclesiæ fore censuerit.* Sur lequel on a sonné le tocsin par un livre qui court ; mais je croi que l'apologie pour Mariana contre le Pere Cotton, ou la suite de l'Anti-Cotton, que nous aurons bientost, le relevera bien d'autre sorte[1].

Le Fra Fulgentio, capucin, qni s'estoit retiré de Venise a Rome, y a esté bruslé, nonobstant l'ample sauf conduit qu'il avoit eu du Pape et les belles promesses qui lui avoient esté faictes[2]. Les chefs de ses accusations estoient ces trois cy :

Qu'il avoit des livres defendus ;

1. On ne peut que rappeler ici les vives controverses provoquées par l'assassinat de Henri IV, et dont la doctrine du régicide, faiblement répudiée par les jésuites, était le fond. Sur le rôle du Père Cotton voir l'article de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. III, p. 486.

2. Sur les rapports de Fra Fulgentio et de Paolo Sarpi avec Jean Diodati, le traducteur de la Bible en italien, voir le *Bulletin*, t. XV, p. 442.

Qu'il avoit communication par lettres avec plusieurs heretiques d'Allemagne, d'Angleterre et d'ailleurs;

Qu'on avoit trouvé entre ses papiers, et escrits de sa main, ces articles soustenues par lui, a savoir : que Jesus-Christ n'avoit point constitué sainct Pierre par dessus les autres apostres; — que le Pape n'est point le chef de l'Eglise; — que le concile de Trente n'est ni légitime ni universel — et que l'Eglise Romaine est pleine d'erreurs et d'heresies.

Sur les quelles il usa de quelques tergiversations (comme on escrit) mais qui ne l'ont peu exempter du feu.

Or craignant de vous ennuyer par choses cognues, je finiray par mes vœux au Seigneur a ce qu'il luy plaise, Monsieur, vous combler de plus en plus de toutes ses faveurs et benedictions,

Vostre plus humble et plus obeissant serviteur,

VIGNIER[1].

III

Au même[2]

De Bourdeaulx, le 12 de janvier 1641.

Monsieur, suivant celle qui vous a pleu m'escrire, je ay travaillé envers nostre consistoire et ai tant fait que le prest de monsieur Cappel vous a esté confirmé. Vostre priere, monsieur, y a eu beaude poids, car vostre nom est parmi nous en grande reverence et benediction et n'y a rien qu'aucun de nous vous voulust refuser de ce qui est en nostre puissance; mais estans responsables a toute l'Eglise de nos deportemens et sachant que monsieur Cappel est en fort bonne odeur en icelle, nous avons craint d'encourir le blasme de tous, si nous vous quittions absoluement et simplement le droit que nous

1. Le ministre Nicolas Vignier. Voir ce nom : *France protestante.*

2. L'Église de Bordeaux dont Primerose était pasteur, venait de prêter à celle de Saumur Louis Cappel, qui occupa plus tard avec tant d'éclat la chaire d'hébreu dans l'académie fondée par Du Plessis-Mornay. Mais les deux lettres de Primerose ont un intérêt plus général qui s'explique par le voisinage du duc de Bouillon et l'influence de sa pieuse compagne, Elisabeth de Nassaut. Voir sa correspondance avec sa sœur, Charlotte-Brabanteine, la future duchesse de la Trémouille (*Bull.* t. XV, p. 36, 78).

avons sur lui. Cela mesmes ne lui eut point esté honorable. Mais vous estant donné jusques a ce que ceste Eglise en aye besoin, et sa voix a mon advis estant trop basse pour nostre temple, il y a apparence qu'il vous pourra demeurer ou pour un longtemps ou pour tousjours.

Nous sommes ici en grande tranquillité. Il ne se fait plus d'assemblée, et nos gens se lassent de se rendre odieux. Monsieur de Roquelaure est mareschal de France. Il y a un gentilhomme en ceste église, nomme monsieur de Malleret, vaillant, eloquent et doué de plusieurs beaux et rares dons, outre qu'il a six mille livres de revenu. Monsieur de la Burte et moy, admirans les graces de Dieu en luy, avons jugé qu'il seroit un instrument fort propre et nécessaire auprès de quelcun de nos grands, et mesmement près de monsieur le duc de la Trémouille, lequel estant jeune en pourroit tirer des services fort grands et utiles, car il n'y a rien de quoi ce gentilhomme ne soit capable, et vit en fort bonne réputation, tant en l'Eglise en laquelle il est ancien pour la troisiesme fois, n'estant encor agé de plus de trente ans, qu'en toute ceste province et parmi ceux qui le cognoissent. Je vous en escri, monsieur, par l'advis de mondit sieur de la Burte, sans que ledit sieur de Malleret en sache rien, afin que vous jugiez, monsieur, si ce jeune seigneur en pourroit avoir besoin, estant certain que telles personnes sont fort rares et qu'a grand'peyne en trouve-t-on entre mille. Selon que vous m'en escrirez nous lui en parlerons et lui persuaderons de preferer le bien public au sien particulier, et de quitter sa femme et ses enfans pour un temps, pour en faisant service a un tel seigneur servir a toutes nos eglises.

En cest endroit je prierai le Seigneur pour la multiplication de toutes ses graces sur vous, demeurant a jamais, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

G. Primrose.

IV

Du même au même

De Bourdeaux, le 15 février 1615.

Monsieur, la vostre du 24 de janvier ne me fut rendue qu'hier 18 du courant. Vous me parlez en icelle de nostre assemblée, la

la convocation de laquelle est si nécessaire qu'il est a craindre que si le Roi ne la permet, le Haut-Languedoc ne convoque le cercle, a cause du désordre survenu a Belesta où le Seigneur de Sainte Foy, poussé par madame d'Audon sa tante, et vefve du feu seneschal et gouverneur de ce païs, a empesché qu'un proposant ne receut là l'imposition des mains, a fait aguetter les pasteurs qui alloient là pour cest effet; et Dieu les ayant delivrés de sa main, a deschargé sa fureur sur le temple nouvellement basty, lequel il a razé de fonds en comble sur la fin de decembre dernier. Sur quoi partage estant survenu a Castres, et le Roi ayant donné commission a deux conseillers de ladite chambre pour le restablissement de toutes choses en leur premier estat, sur le point de l'execution environ cent hommes sortirent du chasteau armés de bastons a feu, l'un desquels ayant deslaché un coup de pistolet contre l'un desdits conseillers, le pistolet se crevant en sa main et la lui mutilant lui fit porter la peyne de sa temerité, a cause de quoi la dite province est tellement irritée qu'il y a de la peyne a la retenir qu'elle ne coure sus a ces rebelles; et suis adverti qu'elle convoquera l'assemblée sur ce sujet si le Roi ne nous en donne le brevet. Vous y pouvez beaucoup, monsieur, selon votre prudence et le soin que vous avez de toutes les Eglises.

Je mesnagerai l'affaire touchant monsieur Malleret avec silence. C'est un gentilhomme aisé, jeune, pie, vaillant et fort éloquent, qui pourroit estre grandement utile auprès d'un tel Seigneur.

Nostre province ne dit plus mot mais vit en une profonde paix. Nos conseils ne se convoquent plus, chacun se contenant en sa vocation, dont nous avons sujet de louer Dieu qui nous empesche de mal faire. L'acquisition que Monseigneur le duc de Bouillon a faite de Castillon, en ce païs, lui augmente sa creance parmi nous et donne de la frayeur aux voisins papistes.

Madame sa femme est fort visitée par les députations des Eglises et communautés vers elle, et elle se fait fort estimer pour sa piété. Si mondit Seigneur venoit en ce païs, tout le monde courroit après lui, et les communautés et la plupart de la noblesse n'en font point la petite bouche, disans qu'apres Dieu elles tienent de lui leur conservation. Par ou je voi que d'autres n'y ont pas acquis la creance qu'ils pensoyent. Dieu leur doint à tous de bien faire et de prendre exemple a vous, Monsieur, de procurer la paix et prosperité de Sion,

et de chercher avant toutes choses le regne de Dieu et sa justice. Aussi vostre loyer est par devers lui qui en sa bienheureuse journée vous rendra la couronne de justice qu'il vous reserve au ciel.

Je l'en prie de tout mon cœur et suis, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

G. PRIMROSE.

V

Au même[1]

Au dos : receu le 5 mars 1615.

Monsieur, estant requis du Roy de la Grande Bretagne de faire un tour en Angleterre, je fay estat, moyennant l'aide de Dieu et le consentement de mon Eglise, de partir dans quinze ou seize jours.

Je penserois avoir manqué a mon devoir si je ne vous en eusse adverti, afin de recevoir vos sages conseils en ceste affaire et estre aidé par vostre prudence, car je désire surtout que mon voyage ne soit point inutile pour le bien de l'église, et scay que ce bon Roy s'enquerra de moy de plusieurs choses, notamment des maladies de nos Eglises, et des intentions des principaux des nostres, et notamment des vostres, et de nos craintes, et de la paix que nous pouvons esperer en ce royaume, et des remèdes aux maux qui nous menacent.

Je pourray aussi luy parler de l'Union en la Religion dont je vous ay fait voir le projet, et l'exhorter a s'y employer. Sur lesquelles choses je vous supplie m'escrire confidemment, ou bien instruire M. de Rouvray de vos intentions, lequel me fera l'honneur de me les communiquer.

J'ay aussi a vous supplier de deux choses. L'une est que puisque vous avez jugé que les thèses injurieuses du s^{r} Tilenus me devoient estre celées afin que cela ne troublast l'accord, qu'au moins il vous plaise tenir la main a l'exécution de ce qui a esté juré et convenu,

1. Le célèbre pasteur de Charenton, Pierre Du Moulin, signataire de cette lettre, était sur le point d'entreprendre le voyage en Angleterre dont il est fait mention dans son autobiographie (*Bull.* t. VII, p. 342, 343) et qui avait pour but l'union générale des Eglises réformées.

car j'apprends que les provinces et les Colloques et les particuliers qui ont receu le livre du s[r] Tilenus ne vous le renvoyent point et que de ce costé là ne s'est fait aucun devoir[1].

L'autre est que, puisque au synode de Touneins les provinces sont chargéee de se préparer sur le projet de l'Union qui a esté envoyé audit Synode par le roy de la Grande Bretagne avec exhortation d'y penser et de s'y disposer, qu'il vous plaise les y exhorter a ce qu'aux synodes provinciaux qui se tiendront a ce renouveau l'affaire soit mise sur le tapis, car j'apprens que les estats du Pays-Bas et les princes d'Allemagne y sont disposés. Que s'il y a quelque empeschement du costé de l'Angleterre, je tascheray de l'oster quand je seray la; et ce seroit une honte si, toutes les églises etrangeres tendantes a cet accord, nous seuls demeurions en arriere. Vous estes celuy qui pouvés y apporter le plus et que nos eglises, avec juste sujet, regardent plus que nul autre, ce qui nous oblige a prier Dieu pour vostre prospérité et conservation et a demeurer, monsieur, vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

Du Moulin.

VI

Au même[2]

A Orthez, le 30 de juillet 1616.

Monsieur, nous avons entendu par les lettres de monsieur de Lescun, nostre député en cour, que vous luy avez fait de nouvelles protestations de vostre affection au bien de nos Eglises, et mesmes luy en avez donné des tesmoignages fort exprès au soin qu'il vous a pleu avoir de luy fournir des expedians en la poursuite de nos affaires. De quoy nous vous mercions très humblement et vous prions de croire que nous ne mettrons jamais en oubly les biens que

1. Daniel Tilenus, ministre et professeur à Sedan, avait eu sur une question fort obscure de théologie, l'union hypostatique, une dispute assez vive avec Du Moulin. Le synode de Tonneins réussit à rétablir la paix.

2. Le nom du signataire de cette lettre manque à la *France Protestante*. On pouvait déjà prévoir les douloureux événements dont le Béarn fut le théâtre quatre ans plus tard.

nous avons receu de vous, ains tacherons de le recognoistre a toutes occasions.

Cependant, Monsieur, si nostre pouvoir n'esgale point nostre vouloir, en cest endroict, ne vous lassez pas pourtant de nous aymer, mais continuez a nous faire du bien en ce temps auquel nous en avons plus besoin que jamais, pour les opiniastres sollicitations de nos adversaires, qui ne loissent rien en arrière de ce qu'ils pensent pouvoir servir un renversement total de nostre estat, et asseurez vous que comme ainsy soit que la principale recompence que vous attendez de recevoir de tant de travaux que vous avez endurez pour l'advencement de la gloire de Dieu, est la rémuneration et la couronne de justice, laquelle l'Eternel, juste juge, vous réserve pour cette journée là, quoy que tous autres moyens nous manquent de recognoistre les obligations que nous vous avons, à tout le moins cestuy cy ne nous defaudra point. C'est, monsieur, que nous continuerons de prier ardamment le Seigneur que vous conservant longuement à son Eglise et vous comblant de ses benedictions en ceste vie, il vous rende, au sortir d'icelle, ce qu'il vous doibt selon ses gratuites promesses en J. C.

C'est la prière que font a Dieu monsieur, vos bien humbles et plus affectionnez serviteurs les ministres et anciens des Eglises de Béarn et au nom d'iceux,

DISEROTE, conduisant l'action.

VII

Au même [1]

D'Alençon, ce 25e avril 1619.

Monsieur, cete province aiant a s'assembler en ce lieu au premier de may prochain, pour le synode, et ceux qui ont l'œil aux affaires des Eglises aiant de coustume de conférer autant qu'ils se trouvent

1. Cette lettre écrite au moment où l'assemblée de la Rochelle venait de se séparer, laissant l'affaire du Béarn en suspens, trouve son complément dans celle qui suit et qui se rapporte à l'assemblée de Loudun appelée à délibérer sur la même question. Voir sur ce sujet le savant ouvrage de M. Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés*, p. 314, 317.

et qu'il est expedient, nous de deça avons avisé de vous supplier, comme nous faisons par la présente, de nous faire l'honneur de nous donner avis au certain de ce qui se passe, et ensemble nous donner vostre bon, grave et sainct conseil de ce que nous avons a faire en ce temps si douteux. Nous avons escarté beaucoup de soupçons et reservé en nous mesmes les choses cogneues. Toutesfois il sera bon de nous conserver, comme nous faisons tous, sous l'authorité du Roy, avec prudence et en toute l'obeissance que nous devons a Sa Majesté terrienne après la divine; la quelle nous supplions vous conserver en longueur de jours, avec tous les vostres, pour le bien de son Eglise.

Ce sont, Monsieur, vos plus humbles et plus dediés serviteurs ceux qui ont charge des affaires en ce colloque; — et au nom de tous,

R. BOUDIER; DE LA BUISSONNIÈRE; LA PALLIÈRE.

Aucuns parlent du départ de l'Assemblée de la Rochelle; mais ne sçavons encor rien de cela depuis les dernieres lettres de nos deputez.

VIII

Au même[1]

Au dos : receue le 23 novembre 1619.

Monsieur, nous vous envoions une lettre que l'Assemblée vous escrit, aiant trouvé bon de tenir tous nos grands advertis non seulement de l'estat auquel sont les affaires de nos Eglises, mais aussi de la procedure qu'on tient au Conseil, tant par nous refuser de recevoir nos deux premiers cahiers, qui contiennent les demandes les plus essentielles, que nous avons charge de nos provinces de faire, que par des remises et des longueurs inaccoustumées dans le loisir des-

1. Le rôle de du Plessis-Mornay, dans les graves conjonctures au milieu des quelles s'ouvrit l'assemblée de Loudun, est tout à son honneur. Il conseille la patience aux Eglises, des concessions au roi. Les députés renouvellent leurs serments ordinaires de fidélité; ceux du Béarn, sous cette unique réserve : « Sans préjudice des lois, règlements, coutumes et libertés de la souveraineté du Béarn. » La guerre civile est prochaine. Voir Anquez, p. 326, et suivantes.

quelles nous ne découvrons que mauvaise volonté, soit a tenter ici par corruption, soit a desunir et diviser dans les conseils et les provinces, afin que par nos divers sentimens ils advancent par nous mesme, comme ci-devant, nostre ruine. Il n'y apparoist nulle inclination a nous rendre justice aux infractions les plus grandes et les plus violentes des Edits. Nous demandons a ce coup non des paroles mais des véritables effets; et nous en sommes si loin qu'a peine seulement nos deputés ont des paroles. Ce que nous vous disons plus tost pour nous plaindre vers vous que pour vous instruire de nos maux.

Vous les savez mieux que tous et nul ne s'y peut rendre plus sensible que vous; mais la haine, mere des injustices, s'augmente tous les jours contre les loix et les edits les plus sacrés pour l'amour de nous. Un seul remede nous est enseigné de Dieu contre tant de maux : l'union et la concorde a ne parler qu'une mesme chose nous tous. Ceste Assemblée, non seulement escrit sur ce subjet a chacun de nos grands mais aussi a chaque Eglise par toutes les provinces, comme vous le pouvez voir par la coppie que nous vous envoions de la lettre faite pour les églises. Ici tout va bien, graces a Dieu, jusqu'ici. Il est a desirer que l'intégrité et la vertu paroisse jusques dehors ès provinces les plus esloignées. Nos prières et nos supplications tant envers Dieu que le Roy seront bien fortes et vaincront sans doute si tous nos cœurs, n'estant qu'un cœur, les font avec piété et justice. Nostre province de la quelle vous faites seul une bonne part, a cest advantage par dessus toutes, qu'aiant l'Assemblée dedans elle, elle lui a rendu les premiers sermens de la concorde qu'elle requiert de tous, et osons bien esperer que, si on entend que l'union soit ès autres, on la verra clairement parmi nous. Car c'est ici le temps, et non nos premiers jours de l'Assemblée, auquel il faut se preparer a bien soustenir l'effort qu'on a accoustumé de faire contre nos plaintes et nos supplications pour les rendre inutiles. Pourtant si vous n'avés receu ci-devant quelque lettre particulière de nous, deputés de ceste province, c'est que tout ce qui s'y est passé jusqu'a present n'ont esté que discours et promesses. Nous avons attendu les jours auxquels on doit voir qui fera le mieux. Cependant vous nous obligeres grandement, monsieur, si sur les choses que les occurences nous apporteront pour, sous la permission de l'assemblée, vous en communiquer, vous nous faites part quelquefois des advis de vostre

experience. Nous les recevrons comme doivent, Monsieur, vos très humbles et très obeissans serviteurs les deputés de la Province d'Anjou,

DE LA PRIMAUDAYE, DESPINAY, FARCY.

IX

Au même[1]

De Nismes, ce dernier septembre 1620.

Monsieur, peu après mon arrivée en ceste ville, j'ay receu celles qu'il vous a pleu m'escrire du 28e aoust, que l'on m'a envoyées de Genève ; et suis bien esmerveillé que mes lettres qui parloient de la reception des actes de la Conference n'avoient encor esté rendues. J'espere que tous ceux qui les verront reconnoistront avec nous que Dieu s'est servi de Monsr Cameron pour descouvrir en son antagoniste ce que nous n'eussions osé croire de luy[2]. Je croy que le synode national en sera pleinement informé, et je ne manquerai d'en dire a ceux que je pourrai voir de ces messieurs nostre commun sentiment. Nous avons vu ici monsr Vignier et attendons messrs du Moulin et Bouchereau, sinon que de Marseille ils prenent autre chemin. Cette province et les voisines fourniront assez de matière au synode, qui de toutes parts doit estre exhorté et accouragé a mettre la main aux maladies qui porteront la ruine totale de ces Eglises, si Dieu n'y pourvoit. J'ay trouvé l'estat de celle ci tranquille et sans esclat, mais non sans une fievre estique qui mine tout le corps. Tous se plaignent des pasteurs, et les pasteurs des uns des autres. Chascun a quelque raison et quelque tort. La teste me tourne parmi ces remuemens, et cependant je ne fay que venir et n'en voy que bien peu, mais qui n'est que trop pour l'Eglise. Il y a plusieurs ministres qui sont non pedagogues, comme St Paul disoit, mais conseillers d'estat

1. Une lettre du pasteur genevois, Bénédict Turettini, durant son court ministère à Nîmes, à la veille du Synode d'Alais, offre un double intérêt. Voir l'intéressant ouvrage de M. Borrel, *Histoire de l'Eglise réformée de Nîmes*, p. 168.

2. Allusion assez obscure aux controverses de Cameron et de Tilenus sur la grace et la prédestination, qui devaient être tranchées par le synode d'Alais dans un sens conforme aux décisions du synode de Dordrecht.

et gens d'affaires plustost que peres et pasteurs; plusieurs desquels la vie destruit plus que la doctrine ne sçauroit édifier. Je ne peux ici que escouter et gemir, et autant que Dieu m'en fait la grace ramener a l'Evangile duquel, si Dieu n'a pitié de nous, bientost on en aura honte. Il y a un grand nombre de bon peuple, zélé et qui aime la vérité; la moisson belle, mais peu de bons ouvriers.

Après avoir escrit ce que dessus, nous avons veu mess[rs] du Moulin et Bouchereau avec une indicible consolation. J'ay aussi receu lettres de mons[r] Daillé; mais la distance ne me permet de leur rendre le service que je dois et desire. Mons[r] Calandrini suppléera a mon defaut. Cependant je prie Dieu qu'il les accompagne et vous ait, Monsieur, sous sa sainte et digne garde,

Vostre tres humble et très obeissant serviteur,

B. TURRETTIN.

X

Au même[1]

Ce 2[e] septembre 1623.

Monsieur, ayant plu à Dieu m'appeler, depuis X ou XI ans en ceste Eglise, je n'y feu point longtemps sans y ressentir des marques de la faiblesse de ma voix, et n'ay pu satisfaire aux charges d'icelle sans incommoder grandement ma santé, ce qui me fit résoudre, dès l'an 1620, de cercher relasche dans le païs de ma naissance; mais je fu aussitôt rappelé par la necessité où se trouva l'Eglise de ce lieu par l'abscence de M[r] Carré, mon collegue, employé pour les affaires de la province. Depuis ce temps-là j'ay esté lié ici a cause des troubles survenus a toutes nos Eglises. Mais a la fin d'iceux, s'est presentée l'Eglise de Thouars, la recerche et la vocation de laquelle je tiendray estre de Dieu si celle du synode national, qui en est le uge, s'y rencontre.

1. Le 11 novembre 1623 fut un jour de deuil pour les protestants français. En ce jour s'éteignit Du Plessis-Mornay, au château de La Forêt-sur-Sèvre. Il ne paraît pas que l'appel adressé par l'église de Châtellerault à Daillé, si peu avant la mort du bienfaiteur vénéré dont il devait retracer les dernières heures, ait eu aucune suite. Saumur va bientôt le céder à Paris.

L'église de ce lieu du commencement s'est vivement opposée à ma liberté; mais peu a peu elle s'est grandement rallentie, de sorte qu'encor qu'elle persiste en quelque façon a son appel, néantmoins la voix commune se porte a une entiere et tres affectueuse recerche de la personne et ministere de M. d'Aillé, son compatriote, sur l'espoir qu'ell'a qu'il vous plaira encliner aux très instantes supplications que nous avons, M. Carré et moy, charge expresse de vous en faire. Quoy faisant, Monsieur, nous ne voudrions point nous prevaloir de l'affection que nous avons apportée et a laquelle nous avons veu portés tous ceux de notre Consistoire pour consentir a ce qu'il vous plust desirer de nous, en vous resignant et remettant nostre droit; mais bien vous conjurerons-nous, Monsieur, par le soin que vous avés toujours porté a l'advancement de la gloire de Dieu, laquelle vous avés toujours préférée, avec gloire et louange, a vostre profit et contentement particulier; nous pouvons aussi vous protester, en bonne conscience et comme devant Dieu, que nous ne savons autre moyen pour consoler cett'église, deja bien affligée et battue de divers vents et tentations très dangereuses, que ce seul remede, lequel vous tenés tout prest en vostre main.

Ell'a besoin d'un homme de savoir, de piété, eloquence et experience; encor que monsieur Carré, mon collegue, aye bonne part en ses graces, si conviens je avec luy, et luy avec moy, que ces choses se rencontrent en Mr d'Aillé avec un extreme desir et approbation de touts, et particulierement des siens. C'est, monsieur, ce qui nous fait vous suplier très instamment de nous vouloir accorder nostre tres humble requeste; mais moy particulierement qui ai un interest tres particulier en cett'affaire et qui ai donné cett'esperance a tous que vous ne nous renvoirés point confus.

Et sur cett'attente, Monsieur, je supplirai de tout mon cœur le Seigneur qu'il luy plaise combler vostre personne de ses bontés et consolations les plus saintes et favorables, et me faire la grace de pouvoir par services très humbles, tesmoigner avec quelle gratitude, affection et humilité je recepvrai ma part de ce grand benefice, demeurant tout le reste de ma vie, Monsieur, vostre très humble, très obeissant et très affectionné serviteur,

Paul Geslin de la Piltière,
l'un des Pasteurs en l'Eglise Réformée de Chasteleraud.

XI

Au même[1]

A Chastellerault, ce 2 de septembre 1623.

Monsieur, cette Eglize s'est ci-devant desmise du droict qu'elle avoit sur monsieur Daillé en vostre faveur, ne prevoiant point la perte qu'elle s'en va faire de Monsieur de la Piltière. Elle est maintenant en termes de recourir a vous pour redemander ce qu'elle vous a si facilement concédé, et espere trouver en vous autant de bonté et de bienveillance qu'elle a eu de franchise; mais l'affaire n'estant point encore jugée; et craignant de se faire prejudice, elle n'oze si tost s'adresser a vous. Nous vous en donnons l'advis à l'advance, Mr de la Piltière et moy, avec prieres de nous supporter en cela et de nous conserver, avec l'honneur de vos bonnes graces, le droit que nous vous avons cédé sur mondit s^r Daillé afin que cette Eglize vous en puisse faire la demande temps et lieu. Il y est aimé et desiré de tous, et je souhaitte grandement l'ayde d'un tel collegue. Si l'Eglize obtient cette faveur, je vous en auray une très particulière obligation, qui me fera continuer les vœux que je fay a Dieu pour vostre prosperité a ce que le Seigneur vous donne longue et heureuse vie.

C'est, monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur,

J. Carré.

1. Même objet que la précédente lettre : sur le ministre Jean Carré, voir l'article de la *France protestante*.

MÉLANGES

UNE ÉGLISE DU REFUGE[1]

Allez à Friedrichsdorf, me disait-on; vous verrez quelque chose d'intéressant pour un Français et pour un huguenot. J'y suis allé.

Friedrichsdorf est un gros village, séparé de Hombourg par un coteau couvert de taillis et de haute futaie, le *Hardt* qui borde le *Kurhaus.* Il y a de Hombourg à Friedrichsdorf trois petits quarts d'heure de marche par la forêt. Les sentiers du *Hardt* sont doux à monter et doux à descendre. J'ai eu vite fait cette charmante promenade.

Au débouché du bois, sur un plateau, dans une situation pittoresque et fraîche, je vois se dessiner le village, que surmonte un svelte clocher. Deux hommes s'entretiennent à l'entrée de la principale rue; l'un des deux porte les insignes de facteur des postes — *Wo bin ich, bitte?* — Le facteur me répond : « Vous pouvez parler français ! » Il ne me dit pas, comme Coquelin dans *l'Étourdi* : « Fous boufez barler franzè. » Il me dit : « Vous pouvez parler français. » Il n'a pas, d'ailleurs, l'accent alsacien si reconnaissable; je ne puis soupçonner en lui un compatriote du Haut-Rhin, devenu fonctionnaire allemand. Il n'a pas davantage l'accent de Dijon ou de la Comté, ou de l'Aunis, ou de tout autre lieu spécial. Il a le pur accent de France, sans aucun provincialisme. Je m'étonne et lui fais compliment sur l'orthodoxie de sa prononciation. « Il n'y a pas de quoi être surpris, répond-il, je suis originaire de la Champagne. » Son compagnon intervient alors : « Et moi, fait-il, trouvez-vous que

1. Un de nos publicistes les plus distingués, notre coreligionnaire M. J.-J. Weiss a publié, dans les *Débats* du 18 juillet, le récit fort intéressant d'une promenade à Friedrichsdorf, cette colonie française du Refuge dans le Taunus. Il a bien voulu nous autoriser à reproduire, avec quelques omissions, ce brillant morceau qui complète un article de l'ancien *Bulletin* (t. VIII, p. 79). Nous l'en remercions vivement. (*Réd.*)

je m'exprime aussi bien ? » Il avait dit : « Je m'exprème ! » Et il ajoute : « C'est que, voyez-vous, on dit que le Languedoc a mauvais accent, et précisément c'est du Languedoc que j'arrive par mes aïeux. »

Et moi je me répétais, mais dans un autre sens que tout à l'heure : *Wo bin ich?* Mes deux interlocuteurs s'excusèrent de prendre congé de moi. C'était le dimanche. « Voici, me dirent-ils, l'heure du prêche. Nous allons au temple. » Le prêche ! Le temple ! Je les suis. J'entre avec eux.

Le pasteur était en chaire. Le temple nu, sans même un Christ, comme on le trouve dans les églises luthériennes ou les églises des protestants unis de Prusse, offrait l'aspect et le caractère du plus sévère calvinisme. Le pasteur lisait la confession des péchés en français. Il ne passa point la phrase caractéristique du christianisme calviniste : « Seigneur, nous reconnaissons et nous confessons » devant toi que nous sommes de pauvres pécheurs, nés dans la » corruption, enclins au mal, incapables par nous-mêmes de faire » le bien, et qui transgressons, tous les jours et en plusieurs ma- » nières tes saints commandements. Mais, Seigneur, nous avons une » vive douleur de t'avoir offensé... » Les hommes dans le temple étaient aussi nombreux et même plus que les femmes. Tous étaient placés, et moi avec eux, dans une tribune, à hauteur de premier étage, formant rectangle ouvert devant la chaire du prédicateur. En bas se tenaient les femmes, et rien que les femmes. J'interrogeai mon voisin.

Il m'expliqua qu'à Friedrichsdorf, et de temps immémorial, les hommes, au temple, étaient rigoureusement séparés des femmes ; que parmi les femmes même, celles qui étaient mariées ne se confondaient pas avec les jeunes personnes, les unes se tenant à droite de la chaire, les autres à gauche. Le pasteur, cependant indiqua un cantique à chanter. Toute l'assistance, hommes et femmes, sans aucune exception, entonna le chant sacré. Mon voisin me tendit son livre de cantiques, pour que je pusse suivre des yeux. Je n'ai plus besoin de dire que le livre de cantiques était en français. J'examinai mon voisin ; il avait la taille moyenne du pays de France, mais avec une solide carrure qui devient très rare chez nous, le type français habituel, mais singulièrement solide et robuste, une moustache qui, par sa nuance, n'appartient pas tout à fait ni au blond, ni au

brun, ni au châtain, ni au rouge, un teint de moustache enfin demi-roussâtre que je ne puis définir que par le mot : « Teint de France. » Les quelques phrases que mon voisin échangeait avec moi, autant que le pouvait permettre le respect du saint lieu, étaient nettes, claires, correctes, aisées? Mais où suis-je donc enfin? Où suis-je donc? Ai-je été endormi dans le *Hardt* par quelque Rübezahl malicieux, qui, en trois secondes, m'a transporté au beau milieu du département de la Marne? Tout à l'heure, j'étais à Hombourg, ville allemande; par des éclaircies du bois, tout à l'heure, en chemin, j'ai aperçu, à ma gauche, le clocher de Kiedorf village catholique allemand; à ma droite, le clocher de Seulberg, pleine Allemagne! Et ici tout résonne français! Où suis-je? Où suis-je?

J'étais devant un groupe ethnologique. J'étais devant une pétrification française de l'an 1687. Ici habitent un millier de Français, qu'une trombe ethnique et politique a saisis et transportés, il y a deux cents ans, de la plaine de France dans un repli du mont Taunus; depuis ce temps, ils sont restés fixés dans la langue, les idées, la foi et les mœurs de l'heure exacte où s'est opérée la violente translation.

Ces Français descendent d'un groupe de calvinistes qui sont venus chercher un refuge contre les dragonnades auprès de Frédéric II, à la jambe d'argent, landgrave de Hesse-Hombourg. Ils offrent ce curieux phénomène, qu'ils ont totalement perdu l'esprit national français et la notion raisonnée de la France, et qu'ils ont gardé avec un soin jaloux, une susceptibilité ombrageuse, la langue de la France et la forme de protestantisme particulière à la France. Leur parler français est celui du beau moment, il est intact et restreint; aucune mixture n'est venue l'altérer ni l'enrichir: il n'a rien acquis, il n'a rien perdu. Leur protestantisme est celui de l'âge héroïque et inflexible; rien n'a percé vers leurs forêts du courant d'idées contemporaines. Après le prêche, je vais visiter le pasteur, le maire qui s'appelle Garnier, le directeur d'un établissement scolaire important et remarquable sur lequel j'aurai à revenir un autre jour. Je m'entretiens çà et là avec quelques personnes. Chez le pasteur il y a une lithographie, une seule; elle représente Calvin, sur son lit de mort, faisant ses adieux aux quatre syndics et aux seigneurs de Genève et prononçant les belles paroles que Théodore de Bèze met dans la bouche du réformateur : « Je proteste devant vous que

« je vous ai toujours enseigné dans sa pureté et avec un cœur sincère « la parole de Dieu. Restez fermes dans la pensée que c'est Dieu qui fonde et conserve les villes et les royaumes... » Chez le maire il y a un tableau, un seul; il représente Gravelotte, mais un Gravelotte absolument dénué de soldats français. On n'y voit que l'empereur Guillaume et ses généraux, après la bataille, se réjouissant du succès. Car, il ne faut pas que mes lecteurs s'y trompent, nous sommes ici en un pays allemand de race française. Tous les habitants de Friedrichsdorf sont allemands, bien allemands de nation ; ils ont fortement enfoncée dans l'esprit l'idée de l'État allemand ; leur patrie, c'est l'Allemagne. Songez à ce qui s'est passé dans l'âme de leurs pères quand ceux-ci ont eu à choisir entre la parole de Dieu et les ordres du Nabuchodonosor de Versailles. Songez à l'effort surhumain qu'ils ont dû accomplir sur eux-mêmes pour abandonner leur industrie prospère, le champ fécondé par leur travail, la maison où leurs jours s'écoulaient dans la pensée et la recherche du salut. C'était de quoi arracher à jamais de leur cœur et du cœur de leurs enfants le souvenir de la France aimée et perverse. Ils ont préféré leur religion à leur nation originelle, et ils ont voué leur fidélité au pays qui leur a donné refuge. En tout temps, la religion, mise en demeure et provoquée, l'a emporté et l'emportera sur la patrie ; les intérêts et les idées que représente la patrie ne pouvant du tout lutter en importance avec les intérêts et les idées que représente une religion réellement crue.

Nos congénères de Friedrichsdorf sont donc à présent des citoyens de l'Allemagne du plus absolu civisme allemand. La plupart d'entre eux ignorent tout de la France, bien qu'ils en soient venus. Mais la langue française leur est un trésor dont ils ne voudraient pas sacrifier une parcelle. Ils ne se sont, en général, mariés qu'entre eux depuis deux cents ans, malgré les inconvénients physiologiques de ce cousinage et de ce népotisme indéfinis. Il n'y a pas encore un demi-siècle, c'était déroger, selon leurs idées, que d'épouser un Allemand ou une Allemande... Je crois observer que les femmes ont un plaisir particulier à se sentir de la race dont elles sont. J'ai demandé quelques renseignements à l'une d'elles dont l'œil noir et la noire chevelure disaient assez le sang languedocien. Les paroles tombaient de sa bouche ailées, sonores, joyeuses d'être françaises. C'était tout le caquet des bords de la Dordogne, qui s'ébattait en elle...

Je n'ai qu'une journée à passer ici. Il faudrait y passer trois semaines; je crois qu'on y recueillerait quantité d'observations de psychologie ethnique et de chimie historique du plus haut prix. Première remarque sommaire : d'après ce que j'entends et d'après certains documents manuscrits que j'ai parcourus, les réfugiés du dix-septième siècle ont apporté avec eux à Friedrichsdorf deux langues, celle de la bonne compagnie et celle du peuple des campagnes. Si quelques-uns parlent comme madame de Sévigné, d'autres disent, ou disaient, il n'y a pas longtemps encore : *J'étions*, — *Il ont dit*, — *C'est maman qu'elle me l'a dit*, — *A c't'heure*, — *Ils allions*, — *Quoi ce que tu dis*, — *Cet argent est bonne*, — *Nous fons*, — *Attends mé*, — *Les chevals*, — *Où ce que tu vas*, — *Nous ont été*, — *Quoi qu'al veut.* — Les pasteurs et les maîtres d'école ont fait la chasse à ces locutions et ils n'ont réussi qu'à grand'peine à les extirper. De cette coexistence de la bonne langue et d'un jargon vicieux, on peut conclure qu'il y a eu deux classes de réfugiés ; les uns, de bonne bourgeoisie; les autres, du simple peuple. Seconde remarque : quoiqu'il y ait à Friedrichsdorf des familles, des types et des noms qui sont du Midi, la langue d'*oc* ne paraît avoir déposé aucun sédiment dans le parler de la communauté française. On peut en conclure, ce me semble, que les réfugiés du Languedoc qui sont arrivés en Hesse, entre 1687 et 1704, ne parlaient plus déjà le languedocien; c'est un fait qui permet de mesurer ou de concevoir le degré de généralisation de la langue française au temps de Louis XIV. L'unité de langue était dès lors consommée (sauf en Bretagne) comme l'unité politique et l'unité nationale[1].

Il a pourtant persisté à Friedrichsdorf quelques formes qui sentent le dialecte, mais dans les limites de la langue d'*oïl.* On y a dit jusqu'au commencement de ce siècle, on y dit encore quelquefois une épée *pointute*, — une pomme *pourrite*, — *rougerole* pour rougeole, — *filerie* pour filature, — *s'assir* pour s'asseoir, — des poires *cueilliées* pour cueillies, — *pounié* pour poignée, — *quenaille* pour tenailles, — *guernier* pour grenier, — *moigneau* pour moineau, — *maladieux* pour maladif, — *Judic* pour Judith. Les

1. Conclusion trop absolue : Le français n'a prévalu que lentement dans le midi; le patois ou languedocien n'a pas cessé d'être parlé dans les campagnes ; ainsi s'explique plus d'une locution dans la langue du Refuge. (*Réd.*)

habitants ont longtemps conservé une *noie* ou *moie* pour motte ou tas, *moie* de blé, *moie* de terre. Ils possèdent *parc à salade* pour plan de salade, *soie* pour passoire, *parc à bouquet* pour parterre ou corbeille de fleurs. « Voilà de beaux bouquets dans ce jardin », signifie: « Voilà de belles fleurs ». Ils ont *potée de lait* pour pot. « Estomac » en leur langue veut dire poitrine : « Cette dame a un *bel estomac* ». Dans certaines de nos provinces, le mot ainsi entendu a encore cours.

La bonne langue, en revanche, a gardé chez eux bien des mots et de gentilles formes que nous avons laissé se perdre. Des expressions surnagent qui sont d'avant le dix-septième siècle : *J'ai été regouré* (on m'a trompé, triché, refait) ; *écafeuillé* pour étourdi. Ne seriez-vous pas bien aise d'avoir, comme à Friedrichsdorf, les mots si bien faits et si commodes de « claveciner » et de « violonner. » Ne font-ils pas bien de dire encore « esseulé, — souventes fois, — une paire « de fois » ? Ne regrettez-vous pas « demeurance » ? Est-ce que la locution « Je me pense que » au lieu de « je pense que » n'est pas bien expressive et bien charmante! Les gens de Friedrichsdorf disent « poële » pour chambre : Descartes aussi. Ils disent « aussi tellement comme, ainsi comme » : Malherbe aussi. Ils emploient *beaucoup* où nous mettrions *très* : Molière aussi :

La campagne à présent n'est pas beaucoup fleurie

J'ai entendu de vieilles gens qui m'ont parlé du *roué* (roi) et de *Vitry-le-Françoué*, leur lieu d'origine.

C'est en 1687 qu'arrivèrent dans le landgraviat les premiers réfugiés protestants. Ils étaient trente-deux, chefs de famille ou célibataires. On a conservé les trente-deux noms. Ce sont des noms très communs des provinces de la France au nord de la Garonne et de la Loire : Labbé, Meunier, Bonnemain, Rossignol, Lejeune, Achard. Je remarque parmi eux un Abraham Droz et un Boutemy. De 1698 à 1702, il vint une seconde fournée; elle arrivait de Champagne, de Picardie et de l'Ile-de-France. Noms très communs encore. Vers ce temps vinrent aussi des Languedociens, des Fabre, des Privat. Le landgrave Frédéric II leur distribua des terres sur lesquelles ils bâtirent Friedrichsdorf. Il décida que leurs personnes et leurs biens seraient exempts d'impôts pendant dix années. Au bout de dix ans, ils devaient payer un florin par arpent de terre. La soie put entrer à

Friedrichsdorf sans payer de droit. Friedrichsdorf ne fut pas soumis, pour l'exercice de l'industrie, aux règles en vigueur des jurandes et des maîtrises. A ces faveurs, Frédéric II ajouta deux privilèges qui expliquent en partie comment Friedrichsdorf a pu longtemps garder si étroitement ses mœurs et sa langue. Les procès des réfugiés français ne devaient être jugés que par le maire et les échevins, élus par eux-mêmes, sauf recours dans certains cas à la chancellerie du landgrave. Nul n'eut le droit de s'établir à Friedrichsdorf, sans la permission de la communauté. Le premier maire élu de la tribu errante fut Esaïe Rousselet.

On s'est avisé seulement en 1837 à Friedrichsdorf de recueillir les souvenirs des habitants, de rechercher ce qui pouvait rester de documents dans les familles et d'en composer un registre que le maire s'est chargé de conserver. Cette chronique est assez abondante pour les années qui suivent 1837 et qui sont de beaucoup les moins intéressantes. Elle est plus sèche pour les origines. C'est dans ce registre que sont consignés les faits que je viens de relater. La foi se garda vive à Friedrichsdorf, et les habitants restèrent dignes, par leurs mœurs, de cette bonne réputation des protestants français à laquelle Bourdaloue apporte, dans un de ses sermons, un précieux témoignage. On a cependant un sermon de Cristophe Roques, leur septième pasteur, qui, en 1746, leur reproche leur inattention à la lecture de la parole de Dieu et les dissensions croissantes des familles; qui se plaint aussi de l'humeur querelleuse et de l'intempérance des jeunes gens. D'autre part, il résulte du même texte qu'en ce temps-là on se réunissait au temple trois fois la semaine; ce qui est bien une marque de ferveur. On fit un recensement en 1787. La population, ce semble, ne s'était guère accrue. En 1787, Friedrichsdorf possédait quatre-vingt-neuf maisons, six cent vingt-quatre habitants, tous Français, dont soixante-dix-sept hommes, quatre-vingt-huit femmes (sur lesquelles treize veuves et quarante-trois servantes), cent quarante-deux garçons et cent cinquante-neuf filles. Friedrichsdorf était une ville de petite industrie, autant et plus qu'une ville agricole. En 1787, on y trouvait trente-quatre fabricants et quatre-vingt-deux ouvriers de métiers. Sur ces trente-quatre fabricants, vingt-cinq travaillaient la laine. Ils faisaient de la flanelle et des bas à la mécanique; c'est l'industrie que leurs ancêtres avaient apportée avec eux en venant de France.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans le registre déposé chez le maire, c'est ce qui ne s'y trouve pas. Rien n'atteste mieux que certains silences combien, au bout d'un siècle, les réfugiés du Taunus étaient moralement séparés de leur nation d'origine. Il n'est fait aucune allusion dans le registre aux événements de notre histoire qui intéressaient le plus leur communion. Pas un mot de l'édit de Louis XVI qui rendait aux protestants leur état civil ; pas un mot de la Révolution française où leurs coreligionnaires jouèrent un rôle si important ; pas un mot de la renaissance des Églises réformées sous le Consulat ; et quand les Français parurent sur le Mein, abolissant la féodalité ecclésiastique et les principautés épiscopales, pas un mot, pas un mot. Il n'est qu'un seul point par où Friedrichsdorf s'intéresse encore et tient à notre pays. Chaque année, les habitants souscrivent une somme pour les missions protestantes ; ils en consacrent la moitié aux missions de France. La vie religieuse au surplus, est restée intense à Friedrichsdorf. Dans plusieurs familles subsiste encore le culte domestique, qui était si soigneusement pratiqué par les protestants du dix-septième siècle. Soir et matin la famille se réunit pour la lecture de quelques versets de la Bible et pour la prière en commun.

J'ai vu et lu, chez le pasteur de Friedrichsdorf, un récit manuscrit, plus ancien et de beaucoup plus d'intérêt que le registre du maire. C'est le récit de l'émigration de la famille d'Antoine Privat, dont les descendants occupent actuellement l'une des meilleures situations à Friedrichsdorf. L'un d'eux dirige une fabrique qui occupe une centaine d'ouvriers. Le récit transmis par la tradition orale n'a été fixé par écrit qu'à la troisième génération. Il offre le double caractère de la légende et de l'histoire. Il a été évidemment transcrit dans la forme naïve où il a été transmis. Les circonstances romanesques, mêlées à l'histoire et qui trahissent le besoin de dramatiser, particulier à ceux qui n'ont pas la pratique du métier d'écrire, n'infirment pas la valeur de ce document où s'expriment, en traits saisissants, la foi brûlante des huguenots du dix-septième siècle et la piété ingénue des gens de Friedrichsdorf envers leurs aïeux. Je vais tâcher d'en exprimer la substance et d'en rendre le ton pour mes lecteurs.

En ce temps-là, il y avait en France un roi nommé Louis XIV qui avait fait beaucoup de choses désagréables à Dieu. Il voulut tout

de même s'ouvrir les portes du paradis, en y faisant entrer avant lui les huguenots de son royaume à la pointe du sabre de ses dragons. Sa maîtresse, Mme de Montespan (Mme de Montespan au lieu de Mme de Maintenon, vous voyez la légende), sa maîtresse devenue vieille et bigote, et son ministre Louvois l'encourageaient dans son dessein de révoquer l'Édit de Nantes. La famille d'Antoine Privat, qui ne voulut pas renoncer à la foi, fut alors cruellement frappée. La mère fut massacrée par les dragons; le père Antoine fut jeté dans une forteresse dont on ne savait pas le nom. Ses onze enfans, dont le plus âgé avait dix-sept ans, erraient dans l'abandon et dans la misère. Un jour que, fatigués, ils se tenaient appuyés contre les murs d'une vieille tour, ils entendirent une voix qui gémissait au fond de la tour. La voix s'exprimait ainsi : « Seigneur, pourquoi laisses-tu le » tentateur venir à moi? Le tentateur murmure à mon oreille et à » mon cœur, que, si je renie l'Évangile, je reverrai et mon champ » et ma maison et mes enfans, et les enfans auront de quoi manger » et, tout en me disant catholique des lèvres, je pourrai, Seigneur » te rester fidèle. Mais Jésus a dit : — Celui qui quittera sa mère, » sa femme et ses enfans et tous ses biens pour me suivre, à celui-là » sera la vie éternelle; et partout où tu iras, Seigneur, je te sui- » vrai. » Les enfans écoutaient la voix. Ils restèrent là. Le soir quelque chose tomba du haut de la tour à leurs pieds. Ils ramassèrent l'objet. C'était un écu de six livres, enveloppé dans un papier. Ils lurent sur le papier : « Mes enfans, voici tout ce que j'ai; allez » vers l'est et marchez longtemps; vous trouverez un prince agréable » au Seigneur qui vous recueillera. — Antoine Privat. » Les enfans prirent confiance et ils marchèrent vers l'est. Ils marchaient depuis quatre mois lorsqu'ils arrivèrent dans une grande et belle ville, où ils tombèrent épuisés sur une promenade. Un homme s'approcha et leur parla. Mais ils n'entendaient pas son langage ni lui le leur. L'homme était un garde de ville qui les mena coucher dans la prison.

Cette grande et belle ville était Francfort. A Offenbach, heureusement, près de Francfort, vivait un pasteur qui savait beaucoup, beaucoup de langues. On le fit venir dès le matin. Il leur parle une langue, puis une autre, puis une autre jusqu'à ce que l'aîné dit : « J'ai compris. » Quand les bourgeois de Francfort connurent l'histoire de ces onze enfans qui erraient depuis quatre mois avec un écu de six livres,

pour l'amour et la gloire de Dieu, ce fut une admiration; chacun vint les voir et on oubliait en les admirant « que les pauvres petits « n'avaient pas déjeuné ni soupé la veille ». Enfin on les restaura. Les bourgeois de Francfort donnèrent asile aux neuf filles et plus tard les marièrent. Les deux garçons s'en allèrent vers le prince de Hesse qui leur permit de s'établir à Friedrichsdorf. Ainsi furent sauvés les rejetons de la famille Privat qui était de Saint-Hippolyte de Sardige en Languedoc.

J'abrège et j'omets beaucoup de circonstances. Mais il me semble que dans cette histoire frémit l'âme des croyants du protestantisme français. La fondation de Friedrichsdorf apparaît ici plus lumineuse et plus expressive que dans le recueil d'annales qui serait le plus authentique et le plus détaillé. De combien de souffrances, de combien d'efforts, de combien de vertus, ce village de Hesse a été bâti !

Il ne faut pas se le dissimuler, Friedrichsdorf en tant que pays de langue française est bien menacé. Friedrichsdorf a vaillamment lutté; il a gardé longtemps l'empreinte sans mélange. Mais l'océan de l'Allemagne qui entoure et presse cet îlot de France, le submergera tôt ou tard. La femme de l'hôte qui tient l'auberge *Zum weissen Thurm* a entendu conter, par sa mère, qu'en 1840 on n'aurait pas trouvé à Friedrichsdorf plus de quatre femmes d'origine allemande. Sur une population de 1,200 âmes, il y a maintenant à Friedrichsdorf 400 Allemands et plus. Les médecins poussent aux mariages entre les deux races par des raisons d'hygiène qui ne laissent pas que de recouvrir aussi des raisons nationales. Les destinées des Églises françaises voisines semblent annoncer celles qui attendent Friedrichsdorf. En 1842, il y avait encore une communauté française à Hombourg; elle est maintenant fondue dans l'Église réformée allemande. Une autre Église française, de moindre importance, a longtemps fleuri aux portes d'Hombourg, à Dornolzhausen; elle a été supprimée l'an dernier; elle a fini faute de Français; il ne restait plus guère de Français dans le village, que le maître d'école et le pasteur. On résistera longtemps encore à Friedrichsdorf. Mais que pourront 800 Français contre l'infiltration allemande grandissante? Que pourront-ils contre l'uniformité des règlemens scolaires prussiens. A l'école déjà, il a été attribué autant d'heures à l'enseignement de l'allemand qu'à l'enseignement du français. A partir de cet automne le temple même, où n'a jamais retenti que la langue fran-

çaise, entendra, de deux dimanches l'un, une instruction religieuse donnée en allemand. Dans cinquante ans d'ici, les réformés français de Friedrichsdorf ne sauront peut-être plus de français que l'oraison dominicale et la confession de foi des Églises calvinistes. Il était temps de recueillir et de sauver les fragments épars d'histoire positive qui nous restent sur cette petite Sion française du Taunus.

J.-J. WEISS.

BIBLIOGRAPHIE

VIE DE GUILLAUME BUDÉ, PAR M. EUG. DE BUDÉ

Un volume in-18. *Librairie académique Didier*, 1884.

« Quel précurseur que cet homme qui, dès les débuts de sa carrière, devançant les maîtres chargés de lui enseigner les sciences et les lettres, s'avançait d'un pas sûr et rapide, se formant lui-même et ne devant pour ainsi dire rien à personne ! Puis, helléniste avant qu'on imprimât du grec en France, latiniste, juriste avant Cujas, il étonnait son siècle par ses immortels travaux qui lui ont fait donner le beau surnom du plus grand des Grecs ! Qu'étaient les sciences avant lui ? En vain la France, l'Angleterre s'efforçaient-elles de secouer le joug du faux goût : la scolastique tenait toujours enchaînées les sciences et les lettres. D'absurdes et puériles disputes étaient le seul ressort des études, le but unique des exercices qui formaient la base de l'éducation. Budé brisa toutes les entraves de la barbarie ; il sut obliger l'université à changer peu à peu le plan d'études qu'avait établi le moyen âge. Il appliqua à l'étude de l'antiquité une méthode rationnelle et scientifique et enfanta lui-même de ces ouvrages qui assurent l'immortalité. »

C'est en ces termes que M. Eug. de Budé résume l'œuvre de son

grand ancêtre. Cette œuvre appartient-elle à la Réforme, et l'histoire de Guillaume Budé est-elle un chapitre de celle du protestantisme français pour trouver ici sa place ? Oui, assurément, dans un sens général et très important; non, dans le sens où l'illustre savant aurait appartenu lui-même au nouveau culte. Quand le futur grand homme, après les années d'une jeunesse indifférente et fastueuse, s'éveilla à la vie intellectuelle et s'adonna aux études avec une ardeur qui ruina sa santé, le temps était loin encore où la nouvelle église devait naître. C'était vers 1490, avant les guerres d'Italie; la Renaissance s'annonçait à peine dans notre pays et n'était guère représentée que par Le Fèvre d'Étapes, plus occupé encore de mathématiques et de philosophie que des Épîtres de Saint-Paul. Les premiers humanistes n'aspirèrent d'abord qu'à la lumière, sans prévoir que cette lumière, jetée sur les origines de la religion chrétienne, enfanterait une réforme religieuse. A la date des premiers travaux de Budé, la question n'était pas encore posée; quand elle le fut, entre 1515 et 1520, son parti était pris; l'âge des conversions était passé : novateur dans le domaine des lettres et de l'érudition, il n'était pas appelé à le devenir dans celui de la foi.

Deux autres circonstances prévinrent pour lui cette gloire et ce péril : sa situation officielle à la cour et, si on ose le dire d'un tel homme, une certaine lacune de son esprit. Maître des requêtes sous François Ier, en rapports fréquents avec le roi, préposé à la bibliothèque royale de Fontainebleau, prévôt des marchands de Paris, chargé d'importantes ambassades (notamment auprès du pape Léon X avant Marignan et la conquête du Milanais), il se trouvait dans cette région administrative où le sentiment de la responsabilité inspire plus de circonspection que d'enthousiasme et fait surtout craindre l'entraînement. Quelles furent au juste ses réflexions quand il s'occupa de théologie? Comment jugeait-il la querelle luthérienne à ses débuts? Il n'en a pas fait la confidence au public. Religieux et de mœurs austères, il resta catholique, mais avec si peu d'étroitesse qu'il laissa sa femme et ses enfants glisser sur la pente qui entraînait alors la France vers le protestantisme.

Il eut aussi moins que d'autres et, en un certain sens moins qu'il n'eût fallu, le besoin de coordonner ses idées, d'en préciser la portée logique, de les faire aboutir à des conclusions. Il avait le tempérament d'un érudit, non d'un théoricien. Voyez ses livres : il n'en

est pas un qui soit ce qu'on appelle composé. L'ordonnance y fait défaut. Ses *Annotations sur les Pandectes* ne sont qu'une suite de dissertations qu'aucun lien ne rattache les unes aux autres; ses *Commentaires sur la langue grecque* sont aussi une série d'articles dont plus tard d'autres savants, Toussain, Baduel, tireront, vaille que vaille, un dictionnaire; le *De Asse* lui-même, bien que traitant un sujet défini, la monnaie et les diverses mesures grecques et romaines, passe en revue toute espèce de questions d'histoire ancienne et moderne. Il n'en est pas autrement des écrits sur la *Philologie*, le *Passage de l'héllénisme au christianisme* et du livre français l'*Institution d'un prince.* Une facilité prodigieuse, jointe d'ailleurs à une certaine emphase et à la recherche des images, faisait courir avec rapidité la plume du savant. Il ne devait ni effacer ni se reprendre. Pressé de faire connaître ses découvertes et de communiquer au public son savoir, il lui suffisait d'énoncer ses idées, n'importe à quelle place, et il laissait au lecteur le soin de classer et de conclure. Il sentait que sa mission était plutôt de révéler l'antiquité que de la juger ou que de juger à sa lumière les institutions du temps présent. Son jeune ami Dolet avait cette même fougue de recherches et d'exposition qui se retrouve dans Rabelais et dans Guillaume Bigot. Un tel esprit devait être moins pressé que d'autres de se prononcer entre deux tendances religieuses, dont l'une ne devait réaliser que plus tard les aspirations évangéliques.

Mais si Budé n'a point appartenu à la tendance novatrice, ses travaux l'ont singulièrement favorisée. Il a fait plus que tout autre pour la susciter, pour la munir de moyens d'action, pour lui créer un milieu où elle pût vivre. Le grec dont il a introduit l'étude en France, n'était-il pas la langue du Nouveau-Testament, langue suspecte d'abord à l'Église et sévèrement condamnée par la Sorbonne? Budé l'a préconisée et maintenue contre elle avec le plus ferme courage. Le Collège de France, dont il a provoqué l'établissement, n'a-t-il pas été dans notre pays la source du libre savoir, l'organe de la pensée scientifique, et n'est-ce pas sur son enseignement que se sont réglés les collèges et les académies de la Réforme comme la théologie catholique a continué à s'inspirer de la Sorbonne? Où auraient pu se dresser sans Budé les chaires de langues sacrées de Danès et de Vatable et, plus tard, la chaire de philosophie de Ramus? Sans

eux et leurs émules, l'air et la lumière auraient également manqué au protestantisme.

Par un autre côté aussi l'influence de Budé a été grande sur les églises de la Réforme : je veux parler de l'exégèse biblique que l'illustre savant n'a point abordée, mais sur laquelle il a exercé une influence indirecte des plus puissantes. Ses *Annotations sur les Pandectes* ont donné un modèle d'interprétation qui a aussitôt fait loi dans les écoles de droit. Or ces écoles n'étaient point, comme aujourd'hui, séparées par un abîme de celles de théologie. Nos réformateurs passaient volontiers d'une discipline à l'autre et portaient dans les études religieuses les habitudes d'esprit qu'ils avaient contractées dans celles de jurisprudence. On sait ce qu'était devenue la compilation de Justinien sous les commentaires du moyen âge. Accurse avait composé sur ce texte une glose continue récapitulant, en six volumes, toutes celles de ses prédécesseurs. C'était à se perdre dans ce fouillis inextricable d'explications. Que fit Budé? « Le premier de son siècle, il revint à une étude vraiment scientifique du droit et en releva les fondements que les affreuses ruines de la barbarie avaient ensevelis. » Il discrédita Barthole, Baldus, Alexandre, le Palermitain, et fit justice de la fausse science. Pour expliquer le vrai sens des anciennes lois, il eut recours à la philologie dont il avait le génie, à l'histoire et aux usages de l'antiquité dont il avait une connaissance prodigieuse. Il est impossible de dénombrer les contre-sens et les erreurs ridicules dont il purgea la jurisprudence. Or, ce qu'il fit pour le droit, c'est ce que fit Calvin pour la théologie. Les Commentaires du réformateur sur la Bible étaient fondés sur les mêmes principes que les *Annotations* de Budé sur le Digeste : l'histoire, la philologie, le bon sens, prévalaient d'un côté comme de l'autre et triomphaient des superstitions et des billevesées. Calvin ne procède pas moins de Budé qu'Alciat et Cujas.

Voilà par quels côtés la Réforme se réclame à juste titre du grand humaniste. Elle revendique sans restriction ses fils venus à Genève avec sa veuve quelques années après la mort de leur père. Nul ne pouvait mieux que leur descendant, M. Eug. de Budé, nous raconter en détail leur histoire. Il s'est borné à des indications succintes, soit par une juste réserve dans un sujet qui le touche de près, soit pour ne pas compromettre l'unité de son œuvre. Tout l'intérêt de son livre se concentre donc sur son héros. Cet intérêt que le

lecteur partage, est très vif, on s'en doute bien, de la part de l'historien lui-même, mais sans compromettre son impartialité : celle-ci est complète et d'une sérénité inaltérable. L'écrivain a plutôt dissimulé que trop laissé voir les sentiments qu'il a apportés à son étude : on les distingue néanmoins et l'on s'y associe avec une vraie sympathie. On lui sait d'autant plus gré de n'être pas tombé dans le panégyrique, d'avoir été exact, mesuré, complet, et d'avoir ajouté à tant de travaux publiés sur la Renaissance un volume solide où l'érudition n'exclut pas l'élégance et n'a rien qui rebute le simple lecteur désireux de s'instruire.

M.-J. Gaufrès.

1° *Notice sur Jean Errard, ingénieur du roi Henri IV*, par V. Servais (14 p. in-8° dans les Mémoires de la société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc, tome III, 2e série 1884).

2° *Jean Errard de Bar-le-Duc*, « premier ingesnieur du tres chrestien roy de France et de Navarre Henry IV ». *Sa vie, ses œuvres, sa fortification* (lettres inédites de Henri IV et de Sully), par Marcel Lallemend et Alfred Boinette. 1 vol. in-12 de VI et 332 pages. Paris 1884[1].

Il y a deux manières de concevoir la biographie. On peut se contenter d'une simple nomenclature des faits et gestes du personnage dont on entreprend d'écrire l'histoire; on peut se borner à des discussions de dates et de généalogies. La courte notice de M. V. Servais, d'ailleurs utile, n'échappe pas à ce défaut. Mais, s'il est vrai que la biographie vraiment digne de ce nom doit reproduire une physionomie historique avec tout ce qui vient se grouper autour d'elle, si elle doit mettre en lumière une vie et rattacher à l'histoire générale les événements particuliers dont se compose l'existence d'un individu, MM. Lallemend et Boinette ont réussi à faire du portrait qu'ils nous donnent un tableau achevé. La figure originale de Jean Errard se meut au milieu des hommes et des choses de son siècle sans se perdre, mais sans que les auteurs tombent dans le

1. Librairie de Dumoulin. Quai des Augustins.

défaut trop commun d'exagérer et de grossir outre mesure la valeur et l'importance de leur héros. Des documents inédits, une érudition puisée à des sources très diverses, — trop diverses peut-être, — des appréciations neuves et quelquefois hardies, des esquisses jetées en quelques traits heureux, donnent beaucoup d'attrait et de saveur à ce livre, qui n'est rien moins que banal.

L'ingénieur d'Henri IV n'était guère connu que par quelques articles de dictionnaires, l'un reproduisant l'autre, selon l'usage. La *France protestante* (1re édit., tome IV, p. 541) lui consacre à peine treize lignes. On peut dire que Jean Errard était à peu près tombé dans l'oubli, oubli qu'on trouvera bien immérité après avoir suivi avec ces excellents biographes le cours de cette vie si utile. « Errard, nous disent MM. L. et B. (p. 3), fut l'un des rénovateurs des sciences exactes; il fut mêlé à toutes les guerres de 1588 à 1610; de son habileté dépendirent à certains moments la couronne de Henri IV et l'indépendance de notre pays. Il coopéra à l'organisation du génie et à la réorganisation de l'artillerie; il importa le système de fortification qui forme encore la base de la fortification moderne; il en donna les règles, il les mit en pratique et pendant vingt ans travailla à la grandeur de la France. Chose étrange : il est tombé dans l'oubli... Il est presque inconnu à ses contemporains; tous attribuent à d'autres ou s'attribuent à eux-mêmes le mérite de ses travaux. Sa gloire s'est absorbée dans celle de Sully... »

Je n'essaierai pas d'analyser le livre de MM. Lallemend et Boinette, qui sera entre les mains de tous ceux qu'intéresse l'histoire du XVIe siècle; mais qu'il me soit permis d'appeler spécialement l'attention et les recherches des lecteurs de ce *Bulletin* sur un point important, auquel j'aurais souhaité de voir nos auteurs moins indifférents. Jean Errard a-t-il été protestant? MM. L. et B. semblent le soupçonner (p. 20), mais ils ne parlent de leur conjecture qu'à mots couverts, comme s'ils redoutaient d'attirer l'attention sur cette question cependant si importante, même au point de vue strictement historique. Que de nos jours, un ingénieur, un constructeur de citadelles soit protestant ou catholique, il n'importe guère; mais lorsqu'il s'agit du XVIe siècle où la patrie religieuse tenait autant, sinon plus de place dans les cœurs que la patrie politique, qui n'aperçoit la valeur de la question que nos auteurs ont hésité à se poser? Il vaudrait la peine d'élucider ce doute et de se demander si

Errard doit être rayé de la nouvelle édition de la *France protestante*, ou si au contraire son nom doit y être maintenu. Les arguments positifs manquent encore, mais en attendant mieux, le livre de MM. L. et B. nous offre quelques probabilités qui pourront guider les recherches des lecteurs du *Bulletin*, et qui autorisent jusqu'à un certain point l'opinion que Jean Errard se rattacha au protestantisme à une époque de sa vie.

1° Jean Errard, né à Bar-le-Duc en 1554, entra de bonne heure au service de son souverain le duc de Lorraine. En 1584, il dédie à Charles III *le premier livre des instruments mathématiques*, imprimé à Nancy. Avant 1588 (p. 21) on le voit quitter brusquement le service de Lorraine pour entrer à celui des ennemis de son prince, des ducs de Bouillon, dont il devint jusqu'à sa mort (en 1610) un serviteur fidèle. Il prend une part brillante à la défense de Jametz, où il vint se jeter avec quelques compagnies de gens de pied, tira parti de toutes les ressources, multiplia les obstacles et suppléa à l'insuffisance des fortifications par des dispositions ingénieuses et des « nouveautés incogneues ». On lira avec intérêt le récit émouvant (p. 30 à 55) de ce siège mémorable où une poignée d'hommes résolus et animés d'un véritable enthousiasme religieux tint tête pendant deux ans à toutes les forces de la Lorraine. — On a peine à se figurer un catholique dirigeant la résistance acharnée de ces vaillants huguenots!

2° Après la chute de Jametz, Errard combat sous la cornette blanche de l'armée d'Henri IV. Nos auteurs sont surpris (p. 104) de ne pas le voir « à l'honneur bien qu'il eût été à la peine » et de ne pas trouver son nom dans les listes des officiers qui assistèrent aux cérémonies de l'abjuration du roi en 1593 et à son sacre en 1594. Cette abstention n'est-elle pas bien significative?

3° L'un des deux fils de Jean Errard, marié d'ailleurs dans l'église romaine en 1623, porte le prénom biblique et essentiellement protestant d'*Abdias*.

4° Enfin, voici presque une certitude. En 1603, l'électeur palatin désirait élever une forteresse « pour la défense de la vraie religion, sur le terrain qui sépare son territoire de la France » (Sully, *Oec. Roy.*). A qui s'adresse-t-il sur le conseil du duc de Bouillon? A qui demandera-t-il des plans? A nul autre qu'Errard, le premier ingénieur du roi de France. — Et quel émissaire lui dépêche-t-il avec

une lettre publiée pour la première fois par MM. L. et B. ? Benjamin Auguenet (Cf. *France prot.*, 2e édit., tome I, p. 265), qui fut plus tard pasteur de Lixheim et ensuite de Vitry.

Ce ne sont là que des probabilités, mais elles sembleront presque décisives à tout lecteur non prévenu. Elles pourront, du reste, se changer en certitudes si, comme nous l'espérons, ces lignes provoquent quelques recherches de la part des lecteurs du *Bulletin*, familiarisés avec les mémoires et les correspondances inédites ou imprimées du temps.

MM. Lallemend et Boinette, personne ne s'en plaindra, n'ont pas craint d'aborder les considérations générales. Il y a, au chapitre III, sur le protestantisme, son organisation, ses projets, bien des pages (p. 56 à 83) où l'on trouverait ample matière à discussion. Nos auteurs jugent avec raison que la Réforme fut un grand accroissement de la foi, mais comment les comprendre lorsqu'ils assurent qu'à cet accroissement de la foi (p. 63) correspondit une égale diminution de la pensée ! Ils accusent, et nous félicitons la Réforme d'avoir fait « dévier cette admirable révolution sceptique et morale qui était née de la Renaissance ». Ils entreprennent la réhabilitation difficile de Catherine de Médicis et de Henri III ; ils amnistieraient volontiers au nom de la politique et du « scepticisme » la Saint-Barthélemy ! Sans doute, Machiavel a absous d'avance la reine florentine ; mais aucun historien français n'aura la même indulgence pour cette étrangère qui conduisit la France à un abaissement sans pareil, par l'énervement méthodique des caractères, par les massacres épouvantables de 1572, par les crimes de la Ligue ; et Catherine de Médicis gardera éternellement la responsabilité de ces catastrophes où la patrie faillit sombrer. Il faut le répéter sans cesse : la Réforme a été le salut de la France, parce que, dans notre pays surtout, elle a revêtu ce caractère d'énergique protestation contre les dépravations raffinées de la Renaissance italienne. Au scepticisme païen, à la morale facile, à la politique cauteleuse d'outre-monts, elle a opposé des caractères vraiment français, des âmes fortes, des consciences loyales. On ne saurait assez insister sur ce côté trop méconnu du vrai caractère français, cette gravité austère qui, au XVIe siècle avec Calvin et Coligny, au XVIIe avec Port-Royal, réagit contre la frivolité des mœurs et l'avilissement des âmes. Quel n'eût pas été l'avenir de la France si ce bel essor n'avait été arrêté ?

MM. L. et B. ne se contenteront pas sans doute des jugements superficiels qu'ils ont porté sur le grand mouvement d'affranchissement religieux qui s'appelle la Réformation. Ils sont de ceux qui aiment à pénétrer les caractères. Nous osons leur recommander l'étude des grands huguenots du XVIe siècle. Après cet examen, ils ne jugeront sans doute plus ce siècle, qui est peut-être le seul digne du nom de *grand siècle*, d'après les préjugés et les paradoxes de l'*Essai sur les mœurs*. Ils ne demanderont pas à Calvin d'avoir sur la tolérance les idées et les phrases d'un philosophe du XVIIIe siècle. En tout cas, ils invoqueront pour l'apprécier (p. 71) des documents plus authentiques que les fameuses lettres à M. du Poët, invention d'un faussaire maladroit dont il a été fait justice ici même. (*Bull.*, IV, 7. — Cf. *Lettres fr. de Calvin*, éd. J. Bonnet, II, 589).

Ces réserves ne nous empêchent pas de souhaiter au livre de MM. Lallemend et Boinette tout le succès que mérite une œuvre aussi distinguée pour le fond et pour la forme. Les opinions très indépendantes des auteurs, leur préoccupation du vrai, leur science des choses historiques et militaires, méritaient d'être signalées aux lecteurs du *Bulletin*, et recommandées à leur plus sérieuse attention.

H. DANNREUTHER.

CORRESPONDANCE

LA SAINT-BARTHÉLEMY A TOULON[1]

Toulon, le 14 juin 1884.

Monsieur,

L'épisode suivant, relatif à la *Saint-Barthélemy à Toulon*, m'a paru aussi remarquable qu'ignoré. La rareté des traces laissées par le protestantisme dans l'est de la Basse-Provence ajoute encore à l'intérêt de ce récit. Il est signalé comme inédit par un ouvrage imprimé en province

1. Nous ne pouvons insérer cet article reçu à la veille de cruelles épreuves, sans exprimer nos vives sympathies à l'Église réformée de Toulon et à ses deux fidèles pasteurs. (*Réd.*)

et sans doute peu répandu : « *Histoire de l'île Ste Marguerite, du château-fort de Tarascon, du fort Lamalgue et du fort St Nicolas* ; par. A. Lardier, à Marseille, chez Deretz Séverin et Cle, 1845. » Il est regrettable que l'auteur, qui fait allusion à des sources manuscrites, ne les indique pas au cours de son travail, d'ailleurs rédigé dans un but populaire, non d'érudition. Ce livre ne s'étant trouvé qu'accidentellement à ma disposition, je me suis empressé d'en garder, par une copie textuelle, la portion (p. 260 et suiv.) ci-dessous reproduite et qui me paraît de nature à intéresser les lecteurs du *Bulletin*.

Agréez, monsieur, mes salutations respectueuses,

A. SCHLŒSING, pasteur.

A l'occasion de la Saint-Barthélemy, on a beaucoup parlé et avec raison, de l'honorable conduite du commandant de Bayonne, qui répondit à Charles IX : « Sire, j'ai voulu faire exécuter vos ordres, mais dans la ville dont vous m'avez confié le commandement, je n'ai trouvé que des sujets fidèles de Votre Majesté, et pas de bourreaux. » Il est étonnant qu'aucun historien ne dise un mot de Nicolas de Pignans, alors commandant de la Grosse Tour (à l'entrée de la Petite rade) et dont la conduite à cette occasion ne fut pas moins généreuse et noble. Le souvenir n'en a été retrouvé que par hasard, dans un manuscrit de l'époque, et n'a point été reproduit. On sait au surplus que de pareils exemples ne furent pas rares en Provence, et que le sang protestant y fut épargné dans beaucoup de localités, bien que la haine qui divisait les deux sectes y fût plus ardente que partout ailleurs. Mais on est obligé de reconnaître que cette circonstance honorable pour le pays fut due à l'humanité de quelques chefs plutôt qu'aux dispositions des habitants.

Il en fut ainsi à Toulon. Les protestants y étaient peu nombreux et par cela même plus exposés aux attaques de la population catholique qui ne les aurait pas ménagés. Le commandant de la Grosse Tour quoique catholique lui-même, voulut les sauver et épargner une tache à la ville où il exerçait un commandement. Il s'était toujours fait remarquer, d'après le manuscrit que nous venons de citer, par une bravoure brillante, qui lui avait valu le poste qu'il occupait, et par des qualités plus précieuses encore, origine de l'estime et de l'affection qu'avaient pour lui tous les habitants de Toulon.

Aux premières nouvelles de ce qui venait de se passer à Paris, il fit en secret et individuellement avertir les protestants qu'ils trou-

veraient un refuge à la Grosse Tour dont l'accès leur serait toujours ouvert, et où ils pourraient demeurer aussi longtemps qu'il y aurait pour eux danger à habiter la ville. Ignorant le nombre de ceux qui pourraient profiter de cette invitation, il les fit engager en même temps à se munir de vivres.

En conséquence, environ vingt familles protestantes se rendirent à la Grosse Tour, avant l'arrivée des ordres qui avaient été donnés par la cour, à toutes les localités, pour le massacre des dissidents. Il est douteux même que ces ordres aient été envoyés à Toulon, car il ne s'y passa rien qui puisse le faire soupçonner, et ceux des protestants que des raisons particulières, ou plus de confiance que leurs coreligionnaires, portèrent à ne pas quitter la ville, n'y reçurent aucune injure. Peut être la sécurité dont ils jouirent doit être attribuée plutôt à la tolérance des habitants qu'à la bonne volonté des chefs du parti catholique. Quoi qu'il en soit, la conduite du commandant de la Grosse Tour n'en est pas moins honorable.

Il y eut bien à Toulon quelques voix qui se firent entendre pour le blâmer, il y eut bien quelques fanatiques dont les discours provoquèrent à l'effusion du sang, mais ce fut sans résultat, et la ville fut du petit nombre de celles qui, dans le Midi, ne furent pas souillées par des imitations de la Saint-Barthélemy de Paris.

Cependant, à la Grosse Tour même, la dissidence de culte qui causait alors tant de troubles et faisait couler tant de sang, amena une rixe particulière, qui fut la cause de la mort de deux hommes, et fut sur le point de causer une plus grande catastrophe. Les soldats de la garnison, tous catholiques, avaient fait entendre quelques murmures en apprenant les dispositions prises par leur commandant envers les protestants, et surtout en voyant leur exécution. Un d'eux, le lendemain de l'arrivée des réfugiés à la forteresse, insulta grossièrement une jeune femme. Le mari prit sa défense, quelques soldats d'une part, quelques protestants de l'autre, se mêlèrent à la querelle, qui commençait à prendre un caractère de gravité alarmant, lorsque le commandant intervint et la fit cesser.

Mais elle n'en devait pas moins avoir une fâcheuse issue. Quelques instants après que le calme eût été rétabli, le soldat qui avait provoqué cette rixe rencontra sur l'esplanade de la Tour, le protestant dont il avait insulté la femme, et sans provocation, sans lui adresser un mot, le tua d'un coup de pertuisane. Cet acte de férocité fut sur

le point d'amener une scène sanglante, car plusieurs protestants s'apprêtaient à venger la victime par la mort de l'assassin, qui, sans doute, eût été défendu par ses camarades; mais la fermeté du commandant vint encore prévenir ces malheurs, en faisant immédiatement arrêter et mettre au cachot le soldat, qui fut pendu le lendemain.

Au surplus, les réfugiés ne firent qu'un très court séjour à la citadelle. Le calme dont ils surent qu'avaient joui ceux de leurs coreligionnaires qui n'avaient pas quitté la ville, les engagea, peu de jours après, à revenir dans leurs foyers, sans affaiblir la reconnaissance qu'ils devaient et qu'ils exprimèrent au brave commandant.

Celui-ci ne jouit pas longtemps de l'estime et de la considération qui l'entouraient déjà, et qu'avait accrue sa conduite dans cette circonstance. Un matin, et quelques mois après les événements dont nous venons de parler, on trouva son cadavre percé de plusieurs coups de poignard, dans le court chemin qui sépare Toulon de la Grosse Tour. On se perdit en conjectures sur l'auteur de ce meurtre, car on ne connaissait pas d'ennemis au commandant, et on trouva sur lui sa montre et sa bourse. Dans un moment d'ivresse le coupable se décela, en se vantant de son forfait qu'il appelait une vengeance. C'était un matelot corse embarqué sur des navires français, et qui pour quelques délits avait été enfermé pendant un an à la Grosse Tour. Il n'avait aucun motif d'animosité particulière contre le commandant qui, au contraire, avait cherché à adoucir les rigueurs de sa captivité. Mais son caractère déjà irascible, encore aigri par le châtiment qu'il venait de subir et qu'il croyait injuste, l'avait porté à la révolte contre la société et tous ses membres. Il voulut en finir avec la vie et ne pas mourir sans vengeance, et il choisit pour l'assouvir, celui qui avait été l'instrument bien involontaire de ses dernières souffrances. Le but qu'il s'était proposé fut facilement atteint. Arrêté et mis en jugement, il montra le cynisme des scélérats qui vont au-devant de la mort, ne repoussa aucune des preuves qu'on lui donna de son crime, ne nia rien, et ne demanda à ses juges qu'une prompte décision. Ses vœux furent exaucés et bientôt sa vie terminée sur un échafaud fut offerte comme une faible expiation à la perte du brave de Pignans.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON, Imprimeries réunies, B.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852	20 fr. le volume.
2e —	1853	
3e —	1854	
4e —	1855	
5e —	1856	
6e —	1857	
7e —	1858	
8e —	1859	
9 —	1860	30 fr. le volume.
10e —	1861	

11e année,	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	
30e —	1881	
31e —	1882	10 fr. le volume.
32e —	1883	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1883) : 320 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*